

EGE Ecole de Guerre
Economique

LA DÉPENDANCE DES PAYS



Gaëtan CLAPASSON, Antoine DOUTREMEPUICH, Jean-Baptiste PETITCOLLIN

ÉCOLE DE GUERRE ÉCONOMIQUE

« Accepter d'autrui qu'il subviene à des besoins nombreux et même superflus,
et aussi parfaitement que possible, fini par vous réduire à un état de
dépendance. »
Friedrich Nietzsche

« Toute dépendance commence par un acte de soumission. »
Josiane Coeijmans

Table des matières

Remerciements	4
Introduction.....	1
I. L'histoire de la dépendance	3
1. La stratégie de Colbert pour sortir de la dépendance du bois.....	3
2. Les énergies fossiles et le développement de l'électronucléaire en France	7
3. Brésil : le développement de l'éthanol face à la dépendance au pétrole	9
4. Les moyens de paiement électroniques en Inde	11
II. Méthodologie de création de l'outil	16
1. Quelques concepts	16
Dépendance d'un pays et souveraineté.....	16
Le tableau de bord	23
2. Méthode.....	24
Sélectionner les axes de progrès.....	24
Déterminer les axes d'intervention.....	24
Choisir les objectifs.....	26
Choisir et construire les indicateurs.....	26
Bâtir et maintenir le tableau de bord.....	31
III. Le cas de la France.....	37
1. L'alimentation	37
L'analyse du secteur	37
Le tableau de bord	43
2. L'industrie de défense	46
Conclusion	57
Bibliographie	58

Table des illustrations

Figure 1: Évolution des forêts françaises depuis le Moyen âge.....	4
Figure 2 : Matrice énergétique du Brésil en 2007.....	10
Figure 3 : Découpage des besoins d'un pays pour analyser la dépendance.....	26
Figure 4 : Principaux clients et fournisseurs de la France en milliards d'euros.....	38
Figure 5 : Principales activités liées aux innovations de produits ou de procédés.....	40
Figure 6 : Les soutiens à l'agriculture en 2015.....	45
Figure 7 : Cartographie synthétique des liens capitalistique entre grands groupe de défense européens (DGA/DS/S2IE – Mai 2017).....	48
Figure 8: Principaux exportateurs et importateurs d'armes majeures de 2013 à 2017.....	51

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes citées ci-dessous, car la réalisation d'un tel projet n'est possible que grâce aux soutiens formels ou informels, mais toujours décisifs, de nombreuses personnes.

Christian HARBULOT, en sa qualité de directeur de l'École de Guerre Économique pour nous avoir donné l'opportunité, guidé et conseillé pour ce projet ambitieux.

L'équipe administrative de l'École de Guerre Économique Catherine TABUT, Charles PAHLAWAN et Bartol ZIVKOVIC ainsi que tous les intervenants pour le cadre quotidien de l'école, l'organisation particulière et les enseignements pertinents reçus au cours de cette année.

Jean-Louis TERTIAN, contrôleur général au sein du Ministère de l'Économie et des Finances, pour avoir accepté de nous rencontrer et répondu à toutes nos questions.

Enfin, les étudiants de l'École de Guerre Économique et plus particulièrement nos camarades de promotion, la MSIE 30, pour les soutiens et conseils réciproques au cours de cette année.

Nous remercions particulièrement Marc et Olivier qui ont participé d'un peu plus loin à cette étude.

Introduction

La mondialisation, phénomène d'ouverture des économies nationales sur un marché mondial, entraînant une interdépendance croissante des pays, a eu à la fois des effets positifs et pervers pour notre société. Certains pays s'en sont servis pour accroître leur richesse en investissant sur le long terme, s'accaparant ainsi les moyens de production, les sources de création de richesse de pays attractifs. D'autres pays, sous des contraintes financières importantes et sans cadre de protection patriotique, ont cédé peu à peu leur patrimoine économique, leur capacité décisionnelle et par conséquent leur indépendance. Cette bipolarité crée un effet de dépendance et de perte de souveraineté qui s'accroissent de jour en jour. La France, fleuron de l'industrie dans de nombreux domaines, en est l'exemple même.

Ces notions de dépendance et de perte de souveraineté sont de plus en plus abordées dans l'actualité française sur plusieurs secteurs comme la télécommunication, l'énergie, la Défense ou encore la logistique. Les exemples les plus marquants des dernières années sont le rachat d'Alcatel en 2006, la vente de la branche énergie d'Alstom à General Electric en 2014, le FAMAS remplacé par un fusil d'assaut allemand, le HK-416, ou encore très récemment la privatisation des Aéroports de Paris et le développement de la 5G.

Toutes ces situations poussent à se préoccuper de la souveraineté du pays et à plusieurs interrogations : Quel est l'état de la dépendance de la France ? Comment évalue-t-on la dépendance d'un pays ? Comment dépendance et souveraineté sont-elles liées ? Peut-on limiter cette dépendance ?

Force est de constater que l'État ne s'intéresse pas à ces notions de dépendance et de perte de souveraineté. L'École de Guerre Économique a lancé ce projet sur la proposition d'un modèle de tableau de bord afin d'évaluer la dépendance d'un pays et la perte de souveraineté pouvant y être associée.

Les principaux objectifs de cette étude sont, d'une part, une contribution à la production de connaissance en proposant un modèle de tableau de bord permettant l'évaluation de la dépendance d'un État, d'autre part, l'application de l'outil à l'État Français afin de communiquer sur son niveau de dépendance.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Cet ouvrage se compose de trois grandes sections. La première illustre la notion de dépendance à travers des cas concrets issus de différents pays, époques et enjeux. La seconde partie est consacrée à la méthodologie de conception du tableau de bord après avoir défini les différents concepts. Le dernier chapitre est consacré à la mise en application de l'outil sur la France.

I. L'histoire de la dépendance

La notion de dépendance des États n'est pas récente, plusieurs événements révèlent son existence au cours de l'histoire. Quatre cas concernant différents pays, époques et enjeux stratégiques ont été sélectionnés afin d'illustrer cette notion.

1. La stratégie de Colbert pour sortir de la dépendance du bois

Un climat social difficile :

Au 17^{ème} siècle, le Royaume de France fait face à la Fronde, période de troubles et de guerre civile qui s'est étendue sur quatre années, de 1648 à 1652, pendant la minorité de Louis XIV. Parallèlement, le Royaume est engagé dans la guerre des Trente ans contre l'Espagne (1635-1659). Cette période de révoltes est une vive réaction à la montée de l'autorité monarchique dans le Royaume de France, commencée dès le début du 17^{ème} siècle, et qui connaît son apogée sous le règne de Louis XIV épaulé par le cardinal de Richelieu. De plus, le Royaume doit imposer une situation financière et fiscale difficile due aux prélèvements nécessaires pour alimenter la guerre de Trente Ans. Cette situation provoque une conjonction de multiples oppositions aussi bien parlementaires, qu'aristocratiques et populaires¹. La seconde période de la Fronde, dite la « fronde des princes », conduite par le prince de Condé installé en Guyenne, est bien pire pour la marine de guerre qui voit en 1650 des frégates espagnoles pénétrer les ports Français comme en Gironde en 1650 pour appuyer les soulèvements de Bordeaux.

La marine à « bout de bois » pour se défendre :

A la fin de ces différents conflits, la marine Française accuse le coup et ne détient que deux ou trois vaisseaux capables d'affronter la haute mer. Pour pallier ce manque, le Royaume doit louer ou acheter des navires étrangers et importer du bois dont l'approvisionnement en temps de guerre peut être compromis. La construction d'un bateau de guerre peut nécessiter jusqu'à 4000 chênes centenaires. Par conséquent, le défrichage et la surexploitation des forêts royales provoquent une baisse régulière de la surface boisée. A cette époque, la politique française n'avait pas mis en place une stratégie de gestion des forêts.

¹ Universalis, « Fronde ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Pour le bois de chêne, l'importation provient principalement d'Italie et d'Albanie et pour le pin, utilisé pour le gréement, il provient d'Europe du Nord. À cause du déficit national en ressource forestière, la maîtrise des routes du bois devient alors stratégique.

MILLIONS D'HECTARES						
Date	Population de la France (millions d'habitants)	Surface agricole utile	Forêts	Landes, friches, parcours	Terrains urbanisés et infrastructures (artificialisés)	Improductifs, eaux et rochers
An 1000	8-10	14-15	26	12-14	-	2
1300	20-22	27	13	12-14	-	2
1450	10-12	16-17	22	12-14	-	2
1700	22,5	30	8-9	12-14	0,5	2
1827	30	31,5	7-8	12	0,5	2
1840	32	31,5	8,4	12	1	2
1862	35	34	9	8	1	2
1914	40	34	10,2	6,5	1,3	2
1990	56	31	15	2,8	4	2

Figure 1: Évolution des forêts françaises depuis le Moyen âge²

Couplé aux besoins de la marine, le bois est un pilier essentiel au développement industriel tel que la forge, la saline, la verrerie, la tuilerie, et la papeterie. D'une part, les industriels ont besoin de cette ressource pour leurs activités et d'autre part, l'augmentation de la population rurale et les progrès des techniques agricoles nécessitent d'élargir les terres cultivables³.

En l'absence de réglementation, les défrichements portent non seulement sur les terrains incultes, mais ils se font aussi aux dépens des forêts. Entre 1450 et 1700, la surface agricole utile a pratiquement doublé pour atteindre 30 millions d'hectares et inversement, la superficie des forêts a drastiquement chuté à 9 hectares, signe du pillage qui a été effectué pour les différents besoins.

D'une manière générale, la forêt française avait non seulement régressé en quantité, mais encore en qualité : la futaie (une forêt composée de grands arbres adultes issus de semis.), encore très abondante un siècle auparavant, avait presque disparu des régions de plaine, la majeure partie des forêts consistant alors en taillis mal aménagés. Cette situation était d'autant plus fâcheuse que le bois constituait toujours alors la principale matière première et la principale source d'énergie (source combustible). Les différents conflits ont imposé une pression financière sur les Français afin de subvenir aux besoins de la guerre. En l'absence de

² Morin, « La continuité de la gestion des forêts françaises de l'ancien régime à nos jours, ou comment l'Etat a-t-il pris en compte le long terme ».

³ Georlette, « Quelques aspects de l'histoire des forêts françaises depuis la fin du moyen âge jusqu'à la promulgation de l'ordonnance de 1669 ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

ressource pour construire nos navires et de réglementation pour conserver notre patrimoine, le bois est devenu en moins d'un siècle une ressource stratégique dont la France dépend.

Le réveil stratégique nommé « Colbert » :

En 1661, sous l'impulsion du ministre de Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert, commence la grande réformation qui régleme le bois sur les forêts royales, mais aussi sur une bonne part des forêts ecclésiastiques et des forêts communales. Cette réformation consiste à faire l'inventaire des droits que possèdent les riverains, à dresser la liste des abus, usurpations et des délits commis dans ces forêts. Une partie des officiers forestiers est révoquée. À l'issue de cette réformation, le royaume récupère plus de 70 000 arpents de bois et commence à émettre des amendes.

En 1669, après avoir annoncé que « la France périra faute de bois », Colbert décide alors de réorganiser toute la filière, de la culture du chêne au chantier naval. Il s'agit de l'ordonnance de Colbert de 1669 qui marque le début d'une planification stratégique pour sortir des dépendances. L'Ordonnance de 1669 va avoir un très grand impact sur les paysages, qui se mesure pleinement à partir de la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Cette réforme instaure un véritable code forestier, unifiant le droit, définissant des règles de gestion sylvicole à appliquer. Elle introduit la notion « du bon usage » de la forêt : les pratiques sont sévèrement réglementées, chèvres et moutons sont proscrits dans les forêts royales, nobiliaires et ecclésiastiques. L'ordonnance définit aussi le principe de planification de la gestion forestière sur cent ans afin d'en assurer sa pérennité.

Ce souci de durabilité préoccupe également les forestiers germaniques qui échangent et partagent leurs réflexions avec leurs homologues français. À travers le concept de « Nachhaltigkeit », le forestier allemand Von Karlowitz pose par exemple les fondations d'une réflexion théorique sur le concept de durabilité à la même époque que Colbert⁴.

Après avoir posé les bases de l'exploitation du bois, le Ministre s'est chargé de réorganiser l'industrie navale en commençant par réaliser des maquettes en bois pour industrialiser et standardiser leur construction. En s'appuyant sur des mathématiciens et géomètres pour optimiser les performances des navires, Colbert mène une véritable révolution qui donne à la France la plus forte marine de l'Europe dans les années 1670-1680. Colbert s'appuie également sur les écoles navales pour former le personnel et prend même appui sur de la main-d'œuvre étrangère pour appuyer le développement souhaité. Pour rattraper le retard

⁴ Boutefeu, « L'aménagement forestier en France ».

pris, l'espionnage industriel est mis en œuvre pour percer les secrets de fabrication des ennemis⁵.

Ce premier exemple ne peut échapper au contexte militaire où la dépendance à un autre État n'est pas acceptable et nous montre les stratégies employées pour ne plus en être dépendant et en faire un avantage tactique conséquent.

2. Les énergies fossiles et le développement de l'électronucléaire en France

Après la fin de la Seconde Guerre Mondiale et les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août 1945, le Gouvernement Provisoire du Général de Gaulle crée le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Un établissement de caractère scientifique, technique et industriel afin d'assurer à l'État français le bénéfice des recherches concernant l'énergie atomique (Source : Ordonnance n°45-2563). Le CEA crée « ZOE » la première « pile atomique » à eau lourde d'Europe. En 1958, c'est la filière utilisant de l'uranium enrichi qui est privilégiée à la fois pour des objectifs civils et militaires.

L'énergie nucléaire devient un enjeu stratégique pour la France quand, en 1960, les premiers constats de l'épuisement des mines de charbon apparaissent⁶ puis en 1973 lors du premier choc pétrolier qui multiplie par quatre le prix du pétrole. Le mix énergétique de la France en 1970 est alors réparti de la manière suivante : 64% de l'énergie est originaire du pétrole, 21% du charbon et 5,1% du gaz. Plus de 90% des ressources énergétiques sont donc d'origine fossile et de moins en moins présentes sur le territoire. Le nucléaire représente à cette époque 1,5% de l'énergie, les énergies renouvelables dont l'hydraulique 2.7% et enfin 5,7% pour la biomasse et les déchets⁷.

En 1974, l'État adopte alors le plan Messmer pour acquérir une plus grande indépendance énergétique et vise la construction de treize nouveaux réacteurs nucléaires. Trois acteurs économiques principaux et nationaux sont alors présents, Framatome (Areva) qui construit les centrales et fournit le combustible nucléaire, Alstom qui fabrique et entretient les turbines et le matériel de production d'électricité puis EDF qui est en charge de l'exploitation des centrales.

⁵ Vaslin, « Les chênes français, le "trésor" de Colbert ».

⁶ TOTAL SA, « L'Histoire de l'énergie en France ».

⁷ TOTAL SA.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

En 2012, le mix énergétique de la France évolue comme suit : 51% d'origine fossile (dont 61% de pétrole), 41% d'origine nucléaire et enfin 8% pour les énergies renouvelables et la biomasse⁸.

Cependant, il est noté que 72.3% de l'électricité sont issus du nucléaire, 19.1% des énergies renouvelables et 8.6% sont d'origine fossile permettant ainsi de pallier les fluctuations de la demande⁹ (chiffres de 2016).

La nature de la dépendance et la stratégie adoptée :

La dépendance présentée est celle de la France sur le plan énergétique et plus particulièrement celle d'origine fossile. La dépendance de la France en pétrole est estimée à 99%¹⁰. La France a fait le choix de s'orienter vers l'énergie nucléaire afin d'être moins dépendant aux énergies fossiles dont elle épuisait peu à peu ses ressources. Ce développement a permis de limiter l'utilisation du pétrole, gaz et charbon dans la production d'électricité et de les conserver pour des secteurs industriels comme l'industrie chimique ou sidérurgique. Enfin, pour ne pas être dépendant d'un État pour ces matières premières, une diversification des fournisseurs est en place. Cette stratégie est constatable au niveau du secteur pétrolier où la France¹¹ a développé un réseau de fournisseurs composé d'une quinzaine d'États répartis sur différents continents. Une dizaine d'États fournissent le gaz¹² contre quatre pour le charbon¹³. Cette répartition est corrélée avec le pourcentage d'utilisation de la matière première soit, en 2012, 31% pour le pétrole, 16% pour le gaz et 4% pour le charbon.

Ce second cas porte cette fois-ci sur la dépendance aux énergies fossiles que la France a su anticiper dans sa stratégie. Le cas suivant porte aussi sur cette dépendance énergétique pour un État différent.

⁸ TOTAL SA.

⁹ Ministère de la Transition écologique et solidaire, « La production d'électricité ».

¹⁰ TOTAL SA, « L'Histoire de l'énergie en France ».

¹¹ Connaissance des Énergies, « D'où vient le pétrole brut importé en France ? ».

¹² Connaissance des Énergies, « Le gaz consommé en France vient principalement de Russie ».

¹³ Connaissance des Énergies, « D'où vient le charbon importé en France ? ».

3. Brésil : le développement de l'éthanol face à la dépendance au pétrole

Durant les années 70, face à la première grande crise pétrolière, le Brésil a décidé de lancer un vaste programme de développement du bioéthanol afin de limiter sa dépendance énergétique aux produits pétroliers. Ce programme baptisé Pro-Alcool, avait pour objectif non seulement de diminuer la situation de dépendance énergétique, mais aussi d'améliorer la balance commerciale du pays. Il était présidé par le général Ernest Geisel, également président de Petrobras, la société pétrolière nationale. Cela prouve l'importance de ce programme dans l'échiquier énergétique nationale au Brésil et la volonté de l'intégrer dans le futur.

L'objectif du gouvernement était d'exploiter les caractéristiques et ressources du pays, à savoir son vaste territoire. En effet, le Brésil est le 5^{ème} plus grand pays au monde, de par sa superficie. L'agriculture dispose de 90 millions d'hectares exploitables sans nécessité de déboiser la forêt. De ce fait, l'espace nécessaire aux cultures de canne à sucre supplémentaires ne constituait pas une difficulté, le pays disposant de ressources suffisantes. C'est ainsi qu'en une année, la production d'éthanol du Brésil a évolué de 600 millions de litres annuel à 3,4 milliards de litres. Deux ans plus tard, les premières voitures roulant exclusivement à l'éthanol sont apparues. Le second choc pétrolier a amplifié ce développement. Le programme se structure et s'organise avec la création d'un conseil et d'une commission. À tel point, qu'au milieu des années 80, le Brésil produisait 12,3 milliards de litres par an d'éthanol¹⁴ et 90% des voitures roulant à l'essence étaient substituées par des véhicules roulants à l'éthanol. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à des incitations gouvernementales, à travers des subventions régionales et nationales, des avantages fiscaux et l'interdiction aux particuliers d'utiliser des véhicules diesel. De plus, la part de bioéthanol dans l'essence est passée de 12%, puis 20% pour s'établir à au moins 25%¹⁵ depuis mai 2014.

Pour le Brésil, l'éthanol a trois points de force face au pétrole : il coûte moins cher, est plus propre et renouvelable. Étant donné qu'il est fabriqué à partir de la canne à sucre, il ne vient pas prendre la place de culture alimentaire, comme aux États-Unis où l'éthanol est fabriqué à base de maïs. Aujourd'hui la culture de la canne à sucre occupe 6 millions d'hectares de terre cultivable sur un total exploité de 55 millions d'hectares, pour un potentiel de 90 millions

¹⁴ SCS, « Le Brésil ».

¹⁵ Collective du bioéthanol, « Au Brésil, l'éthanol est roi ! ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

d'hectares. Le gouvernement brésilien peut espérer avoir encore de fortes ambitions concernant le développement de la filière éthanol.

Quarante nouvelles usines de distillation ont été construites depuis 2007, avec une prévision de création de 360 000 emplois directs. En 2013, le niveau de production est passé à 27,7 milliards de litres. Dans le « Plan décennal pour l'énergie en 2022 » il est prévu d'atteindre 54,5 milliards de litres d'éthanol produit, soit le double en dix ans. Le Brésil deviendrait alors le premier producteur au monde d'éthanol.

Le programme Pro-Alcool a déjà permis de rétablir un peu d'équilibre dans l'état de dépendance du Brésil face au carburant fossile comme en témoignent ces chiffres sur la matrice énergétique du pays en 2007 :¹⁶

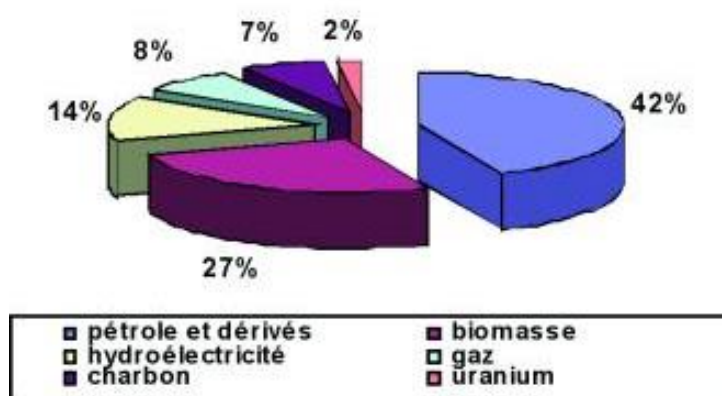


Figure 2 : Matrice énergétique du Brésil en 2007¹⁷

Le niveau de production en 2007 était d'un peu plus de 15 milliards de litres et représentait 27% des ressources énergétiques. Avec le niveau de 2013, l'utilisation de la biomasse a dépassé les 35%. Si l'objectif du plan « énergie 2022 » est atteint, alors l'utilisation de la biomasse sera supérieure à celle pétrole dans la matrice énergétique du pays.

Il est déjà possible de chiffrer l'impact de ces mesures sur la balance commerciale du pays et sur sa dépendance pétrolière. Entre 1975 et 2000, l'utilisation de l'éthanol a permis au Brésil d'économiser l'équivalent de 550 millions de barils de pétrole, ce que l'on peut traduire par un impact sur sa balance commerciale de 11,5 milliards de dollars. L'industrie automobile n'est pas en reste, car avec l'arrivée des véhicules « flex-fluel », introduite par les

¹⁶ Dupire, « L'éthanol carburant au Brésil ».

¹⁷ Dupire.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

constructeurs européens principalement, le parc automobile a été renouvelé : 7 millions de voitures de ce type ont été fabriquées sur place entre 2003 et 2008. Un autre avantage indéniable, est que l'éthanol a permis au Brésil de réduire sa production de CO2 de 110 millions de tonnes en 25 ans.

Afin d'assurer la longévité de ce modèle dans le temps, le Brésil doit convaincre d'autres nations, à commencer par les États voisins, de développer eux aussi l'éthanol. L'ex-président Lula avait déjà commencé des échanges sur le sujet avec les autres principaux États d'Amérique du Sud, notamment le Mexique, le Honduras, le Nicaragua, le Panama et la Jamaïque. L'objectif est de permettre à l'éthanol d'obtenir le statut de « commodity » et donc de devenir une matière première cotée sur le marché international. Depuis 2005, 38 accords multilatéraux¹⁸ ont été signés par le gouvernement brésilien dans ce sens. En assurant la continuité de la filière éthanol à travers l'économie mondiale, le Brésil se met à l'abri d'un possible échec et prend une position de leader pour une demande croissante, avec l'émergence de nouvelles opportunités. Le Brésil assure sa souveraineté et son indépendance sur ce domaine.

Ce deuxième exemple sur les aspects énergétiques d'un État, met en valeur l'importance des enjeux et de la stratégie employée pour tenter de limiter son degré de dépendance.

Pour compléter cet état de l'art, un cas plus récent est à l'étude, portant sur la dépendance des moyens de paiements.

4. Les moyens de paiement électroniques en Inde

Le duopole américain Mastercard et Visa se partage depuis plusieurs décennies le marché de la carte bancaire à l'échelle mondiale, 30% des parts pour le premier et plus de 60% pour l'autre. Cependant, cet équilibre se voit aujourd'hui bouleverser par l'émergence d'initiatives nationales. Après la Chine et la Russie, c'est au tour de l'Inde de s'émanciper des systèmes de paiement occidentaux. Avec plus d'1,3 milliard d'habitants¹⁹, le deuxième pays le plus peuplé du monde est en quête d'indépendance stratégique et adopte une vision projetée sur le long-terme.

¹⁸ Cervoni, « L'accroissement de la puissance énergétique du Brésil ».

¹⁹ PopulationData.net, « Inde - Fiche pays ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Le Payment and Settlement Systems Act, loi sur les systèmes de paiement et règlement, de 2007²⁰ désigne la Reserve Bank of India (RBI) comme l'autorité légitime en charge du système de paiement en Inde. En 2009 est alors créée la National Payments Corporation of India (NPCI) qui gère par délégation la mise en œuvre de RuPay, le nouveau système de paiement indien. Depuis la première émission de carte en 2014, le seuil des 64 millions de cartes RuPay a été atteint. Le secteur financier attire les innovations technologiques. L'Inde a su exploiter les Fintech pour se construire un écosystème autour duquel gravitent plus de 10 000 start-ups. Auparavant dominée par l'agriculture et l'industrie manufacturière, l'économie indienne se transforme en une économie digitale. Les services logiciels et informatiques constituent à présent la seconde source de revenus étrangers pour le pays²¹. L'Inde s'impose comme l'un des plus grands centres technologiques du monde.

Sous le slogan « One nation. One card. », RuPay offre un panel de services financiers sur une plateforme standardisée adapté aux besoins de la population indienne et basé sur des solutions innovantes

La nature de la dépendance :

La dépendance vis-à-vis d'un système étranger de cartes bancaires constitue une faiblesse notable. Les transactions financières opérées par Mastercard et Visa ouvrent la voie de l'extraterritorialité du droit américain. L'exemple de la Russie montre concrètement que les activités peuvent être altérées par l'application de sanctions occidentales. C'est sous cette extension de juridiction que les services destinés aux clients de 7 banques appartenant à des oligarques russes ont été interrompus sans préavis. Les Etats-Unis se servent ainsi de leur rôle dominant dans le système monétaire et financier pour faire pression sur les entreprises étrangères.

L'utilisation d'une plateforme étrangère offre sur un plateau les données personnelles de millions de citoyens ainsi qu'un suivi précis des flux financiers du pays. Le stockage de ces informations apporte un avantage stratégique aux détenteurs de cet « or noir du 21^{ème} siècle ».

²⁰ Reserve Bank of India, The payment and settlement systems act.

²¹ Orange Business Services, « L'Inde, la nouvelle superstar technologique ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

La dépendance liée aux systèmes de paiement étrangers engendre également des difficultés de gouvernance. Les objectifs du pays utilisateur peuvent diverger des objectifs stratégiques du prestataire étranger. La capacité des entreprises locales à offrir des solutions compétitives peut également être bridée.

Toutes ces raisons, parmi d'autres, ont conduit l'Inde à créer un système économique viable libéré de l'hégémonie américaine. Depuis le 15 octobre 2018, toutes les transactions empruntant les canaux financiers de Visa, Mastercard ou American Express sont strictement interdites en Inde.

La stratégie du pays :

L'exclusion des systèmes de paiement américains suit une série d'initiatives gouvernementales soutenues par le Premier ministre Narendra Modi. Parmi les grandes étapes de sa stratégie globale, le calendrier retiendra son discours prononcé en novembre 2016 et diffusé en direct sur toutes les chaînes nationales au sujet de la démonétisation du pays. Les coupures de 500 et de 1 000 rupees sont alors rendues invalides dès le lendemain de l'annonce. Le but affiché par le gouvernement est de déterrer l'économie souterraine. Les habitants ont la possibilité d'échanger leurs coupures devenues inutilisables à condition d'être en mesure de justifier leur provenance auprès des banques indiennes. Les échanges sont conditionnés par l'ouverture d'un compte bancaire. Des millions d'Indiens effectuaient leurs paiements sans avoir recours aux systèmes bancaires. Les géants américains n'étaient pas accessibles à tous.

En parallèle de cette initiative nationale se développe une politique de collecte des données personnelles des citoyens indiens. Les empreintes digitales et rétiniennes sont ainsi relevées lors de l'ouverture d'un compte en banque. L'implication en hauts lieux propulse l'économie indienne vers la nouvelle ère du digital, notamment à travers le grand programme gouvernemental « Digital India ». La démonétisation a bouleversé les habitudes en développant la nécessité de recourir à des applications et des services issus de la Fintech pour gérer ses finances au quotidien.

Le nouveau système de paiement offre également à l'État indien la possibilité d'exercer un contrôle total des transactions financières et devient par conséquent un outil de surveillance, de lutte contre la corruption et autres actions illégales. La stratégie défensive du gouvernement indien repose principalement sur le développement des valeurs nationales et sur une offre de produits et services sur mesure adaptés aux besoins de la population avec des avantages comme la réduction des coûts due aux transactions internes au pays ainsi que la protection des données. Les règles sur le stockage des données des ressortissants indiens sont strictes : toutes les informations relatives aux paiements réalisées en Inde doivent être enregistrées localement.

Le gouvernement indien détient une vision globale et suit un plan stratégique avec des objectifs à long terme. Le réseau RuPay se déploie notamment vers l'international en

LA DÉPENDANCE DES PAYS

particulier grâce au partenariat conclu avec Discover Global Network qui permet d'accéder à un réseau mondial de paiement rassemblant plus de 190 pays et 41 millions de commerçants. La mise en place d'autres partenariats stratégiques avec des pays ayant des projets similaires, comme la Chine ou le Royaume-Uni, renforce l'ouverture de l'Inde vers l'extérieur tout en préservant ses intérêts nationaux.

Ces quatre exemples ont permis d'illustrer des situations de dépendance sur différents secteurs stratégiques comme la Défense, la production d'énergie ou encore les moyens de paiement. Il est à présent nécessaire d'apporter une définition concrète aux notions de dépendance et de tableaux de bord avant de procéder à sa construction.

II. Méthodologie de création de l'outil

1. Quelques concepts

Dépendance d'un pays et souveraineté

Définitions classiques :

Dépendance, indépendance, interdépendance. Ces notions étymologiquement liées suscitent le débat sur la scène des relations internationales dès lors que le concept de souveraineté entre en jeu.

Parmi les multiples définitions de la « dépendance » faites par le Larousse²², deux sont à retenir : la dépendance est définie comme un rapport de liaison étroite entre quelque chose et ce qui le conditionne, le régit, comme la dépendance du déficit commercial à l'égard du dollar par exemple. La dépendance est aussi définie comme un état, une situation de quelqu'un, d'un groupe, qui n'a pas son autonomie par rapport à un autre, qui n'est pas libre d'agir à sa guise. Dans ce sens, perte d'autonomie et restrictions au niveau de la liberté d'action caractérisent la notion de dépendance.

Le paramètre « liberté d'action » est repris quand il s'agit de définir l'indépendance dans les relations internationales : être libre d'agir pour les intérêts de sa Nation en s'affranchissant de toutes influences étrangères. L'encyclopédie Universalis associe l'indépendance d'une nation à l'autonomie ainsi qu'à la souveraineté.²³

Les degrés d'autonomie et de liberté d'action permettent de différencier dépendance et indépendance. Cependant, le monde est un système beaucoup plus complexe qui ne peut se limiter à ces deux faces totalement distinctes l'une de l'autre. De nombreuses nuances existent dans ce système interétatique. Poutine disait lors de son discours prononcé à Sotchi le 15 septembre 2019 « *les pays totalement indépendants n'existent pas, le monde moderne est un monde d'interdépendances* ». Dorénavant, les relations internationales ne sont plus clairement structurées autour de l'axe Nord/Sud hérité de la décolonisation, ou autour de l'axe Est/Ouest issu de la Guerre Froide. La diversité des interconnexions complexifie l'équation et impose l'émergence de nouvelles grilles de lecture telle que le paradigme de

²² Larousse, « Définition de dépendance ».

²³ Encyclopædia Universalis, « Définition de indépendance ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

l'interdépendance. Les spécificités et les dynamiques locales doivent également être intégrées dans ce nouveau schéma qui transforme ainsi la communauté mondiale en un ensemble d'hétérogénéités interdépendantes. Longtemps perçu comme une menace par rapport à l'autonomie des décisions relevant de la politique interne des États, le processus d'interdépendance permet de créer des liens entre des États présentant des intérêts communs. De nombreux chercheurs affirment qu'il serait aujourd'hui impossible d'établir une paix durable en conservant à chaque nation le droit de souveraineté absolu face aux obligations internationales des États.

Le pouvoir souverain est effectivement cadré par des limites qu'elles soient juridiques ou naturellement admises par la société. Ne doivent pas être confondus le principe de souveraineté et les formes matérielles par lesquelles ce principe peut s'exprimer dans une société. Aucun État n'a prétendu détenir la capacité de tout contrôler matériellement. Le Larousse définit la souveraineté comme le pouvoir suprême reconnu à l'État²⁴, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national (souveraineté interne) et son indépendance absolue dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements (souveraineté externe). Le principe de consentement est ici primordial puisque c'est lui qui rend compatible la délégation de certaines compétences d'un État à une organisation internationale et la conservation de sa souveraineté. Cependant, ce principe de consentement demeure parfois théorique. En effet, de nombreux réseaux multidimensionnels et interdépendants ont le pouvoir d'orienter les choix stratégiques de leurs partenaires ou concurrents. Le consentement est dans ce cas paradoxalement imposé.

Théories :

La notion de souveraineté est définie par l'historien, juriste et philosophe français, Jean Bodin au 16e siècle à travers son traité *Les Six Livres de la République* (1576)²⁵ comme étant « *la puissance absolue et perpétuelle d'une République* ». Il sera le premier à donner un sens international à la souveraineté qu'il assimile à l'indépendance de l'État par rapport aux puissances étrangères. Selon Bodin, il ne peut y avoir de République sans souveraineté. Quelques siècles plus tard, Raymond Carré de Malberg précisera que « *la souveraineté est la*

²⁴ Larousse, « Définition de souveraineté ».

²⁵ Bodin, *Les six livres de la République*.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

somme des droits de puissance active, soit intérieurs, soit extérieurs »²⁶. Il met également en lumière les différentes interprétations possibles, sources de confusions, du terme « souveraineté » liées à la langue française. Il retient trois significations, la première considère la souveraineté comme étant « le caractère suprême d'une puissance pleinement indépendante et en particulier de la puissance étatique ». La seconde désigne la souveraineté comme étant « l'ensemble des pouvoirs compris dans la puissance d'État et il est par la suite synonyme de cette dernière ». Puis la souveraineté est « identifiée avec la puissance de l'organe », c'est-à-dire qu'elle « sert à caractériser la position qu'occupe dans l'État le titulaire de la puissance étatique ». Il distingue ainsi souveraineté et puissance étatique qu'il associe à l'ensemble des pouvoirs exercés par l'État à travers ses organes. Dans le principe de souveraineté nationale, le terme « souveraineté » est défini par Carré de Malberg comme le synonyme d'absolue indépendance, qui marque aussi une sommité de volonté et de puissance.

Afin de comprendre cette notion de dépendance, plusieurs théories ont été développées. Les théories appliquées au monde de l'entreprise²⁷ peuvent être transposées en géopolitique. Au sein d'une organisation, plus le degré de dépendance est important plus le pouvoir de négociation de la firme diminue. Une relation d'interdépendance combine dépendance mutuelle et déséquilibre du pouvoir. L'interdépendance est donc fonction du niveau de pouvoir et du niveau de dépendance. La théorie de l'échange social de Richard M. Emerson (1962)²⁸ illustre la relation entre pouvoir et dépendance à travers une équation à plusieurs variables. Selon lui, la dépendance d'un acteur A vers un acteur B est proportionnelle à l'investissement de A dans les objectifs qu'il cherche à atteindre par l'intermédiaire de B et inversement proportionnel à la possibilité de A d'atteindre ses buts en dehors de sa relation avec B. Le degré de déséquilibre est élevé si le pouvoir de A sur B est supérieur au pouvoir de B sur A. Ce degré de déséquilibre peut être réduit en agissant sur la variable « intérêts d'un acteur sur les objectifs de l'autre ». Mathématiquement, si A augmente son intérêt pour les objectifs contrôlés par B, alors le pouvoir de B sur A augmente. La recherche d'alternatives

²⁶ Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*.

²⁷ Gandia et Gardet, « Sources de dépendance et stratégies pour innover. Une application aux studios de jeu vidéo français ».

²⁸ Emerson, « Power-Dependence Relations ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

comme la construction de nouveaux partenariats favorise la naissance de réseaux au sein desquels chaque acteur cherchera à occuper une position stratégique.

Par la suite, les travaux de Richard M. Emerson inspirent de grands chercheurs comme Jeffrey Pfeffer et Gerald Salancik qui développent en 1978 la théorie sur la dépendance des ressources²⁹. Selon ce modèle, aucune entreprise ne peut prétendre être totalement sous son propre contrôle. L'environnement a toute son importance. Pfeffer et Salancik soulignent la méconnaissance de certaines organisations par rapport aux effets induits par les réseaux complexes externes. Leur théorie postule que la dépendance est une conséquence des ressources détenues et que chaque acteur est motivé par la réduction des incertitudes liées à l'environnement dans lequel il évolue. La construction d'alliances ou la mise en place d'acquisition offrent aux entreprises une marge de manœuvre au sein des groupes d'intérêts dont elles dépendent pour leurs ressources nécessaires à leur survie. Ignorer son environnement reviendrait à laisser le champ libre à l'émergence de centres de décisions externes détenant la capacité d'exercer un contrôle sur l'approvisionnement en ressources des entreprises passives. La théorie de la dépendance envers les ressources souligne la recherche d'une maximisation du pouvoir dans la gestion des relations de dépendances mutuelles. Le niveau de dépendance comporte trois dimensions : le niveau de vulnérabilité de A par rapport à B qui correspond à l'importance que représente la ressource convoitée par A et détenue par B. La deuxième dimension est le niveau de substituabilité de la ressource, cette ressource est-elle aisément remplaçable par une autre. La troisième dimension concerne le niveau de disponibilité de la ressource. Quelques années plus tard, Pfeffer écrit que lorsque l'interdépendance existe, notre capacité d'obtenir des choses comme des ressources requiert que nous développiions le pouvoir et la capacité d'influencer de ceux de qui nous dépendons.

L'importance du pouvoir se mesure par la position occupée au sein de l'arène internationale, en particulier par la capacité de l'État à participer aux décisions internationales, à influencer les débats d'ordre politique, économique ou militaire et à s'investir stratégiquement au sein des systèmes d'alliances. Même si le principe « *Pacta sunt servanda* » de l'article 26 de la convention de Vienne (1969) sur les traités internationaux stipule que « *tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi* », chaque acteur cherchera toujours à

²⁹ Pfeffer et Salancik, *The External Control of Organizations*.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

se positionner de manière à défendre au mieux ses propres intérêts avant de remplir ses obligations internationales. Un État ne peut agir qu'en fonction du pouvoir dont il dispose. La recherche d'une certaine liberté d'action constitue un élément central dans la politique étrangère d'un pays, elle-même fortement influencée par sa politique nationale. Les interactions internes à la sphère étatique et hors sphère étatique (réseaux transnationaux, etc.) se développent simultanément et nourrissent la conception dynamique de l'ordre international.

La dépendance d'un pays se distingue de la dépendance de l'État puisque cela prend en compte aussi les acteurs économiques nationaux, mais qui ne sont pas affiliés pour autant à la structure étatique. Cependant, l'histoire nous montre que depuis l'origine des civilisations, l'accroissement de la puissance d'un État se fait aussi par des rapports de force économique et pas seulement militaire³⁰. Il est donc nécessaire de raisonner aussi par rapport aux acteurs économiques.

La dépendance est-elle inévitable ?³¹

« Un pays n'est pas dépendant parce qu'il a besoin d'autres pays pour se développer. Il est dépendant parce que son évolution historique a produit une certaine configuration sociale, un certain type de société qui s'articule de façon spécifique, et qui obéit à des lois de comportement et de transformation engendrées par cette configuration. » (Théorie de la dépendance p.615)

Il faut intégrer la notion d'évitable et d'inévitable dans la caractérisation d'une dépendance. L'évitable, tout d'abord, caractérise une dépendance qui peut ne pas avoir lieu. C'est une dépendance qui peut résulter d'un choix diplomatique ou politique avec un allié ou un partenaire historique, à l'image de l'Allemagne qui importe une majeure partie de son électricité depuis la France.

Elle peut être choisie dans une situation où il est davantage intéressant d'utiliser les ressources disponibles sur un domaine à plus forte valeur ajoutée ou alors sur un domaine où une dépendance pourrait être plus critique. Ce qui est d'autant plus intéressant si la structure se trouve en position de force pour négocier, à l'image d'un acheteur capable d'absorber

³⁰ Harbulot, *L'art de la guerre économique*.

³¹ Peixoto, « La théorie de la dépendance ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

d'importants volumes. Est-il plus intéressant de produire ce volume ou de l'acquérir à un prix moindre ? Le choix varie en fonction des domaines. Le critère d'évitabilité est ici proche du qualificatif « choisi » associé à la notion de dépendance.

La dépendance peut être qualifiée d'évitable/inévitable et de choisie/subie. Ces notions se différencient dès lors que l'impérialisme et la pression extérieure entrent en jeu. Il est possible de rencontrer des situations où une dépendance est facilement évitable, mais complètement subie lorsqu'elle est orchestrée par des entités externes. L'exemple des matières premières exploitées dans le Maghreb et rapatriées en France métropolitaine pour y être transformées illustre une situation de dépendance évitable mais subie. Les pays étaient dépendants pour la transformation de ces produits puisque la technologie et l'industrie de transformation ne leur étaient pas autorisées par l'Etat impérialiste dont ils dépendaient. La dépendance était alors évitable du point de vue opérationnel, mais subie du point de vue social.

La notion d'inévitable concerne des types de dépendances indépendantes de la volonté de la structure. Elles peuvent être géographiques ou topologiques (spatiales), comme un accès à l'océan ou encore aux sources d'eau potable. Dans ce cas, à moins de redécouper les frontières, ces paramètres ne sont pas modifiables. Une des dépendances les plus inévitables sera celle des ressources énergétiques. Alors qu'aujourd'hui il existe de plus en plus d'alternatives aux énergies fossiles, leur détention est, encore plus qu'hier, un enjeu stratégique. Il suffit d'analyser les derniers mouvements « diplomatiques » des Etats-Unis pour s'en convaincre. La recherche de solution alternative permettant de se détacher totalement de l'énergie fossile est un défi d'avenir à relever. Les pays qui détiendront cette technologie pourront s'affranchir définitivement de cette dépendance.

La dépendance implique-t-elle forcément une perte de souveraineté ?

Au premier abord, la dépendance d'un pays par rapport à un autre implique un moyen de pression d'un pays sur l'autre, pouvant induire une certaine perte de souveraineté en cas de désaccord entre les deux Etats. Cependant, comme expliquées précédemment, certaines dépendances ne sont pas évitables. Il est donc nécessaire de comprendre comment un pays dépendant peut conserver sa souveraineté. Le cas des matières premières est très illustratif. Un pays peut être dépendant à une matière première comme le pétrole ou les terres rares tout en conservant sa souveraineté s'il ne dispose pas d'un unique fournisseur pesant sur la

LA DÉPENDANCE DES PAYS

majeure de ses approvisionnements. Dans ce cas, la dépendance est donc bien réelle, mais reste supportable par le pays. A contrario, certains produits sont disponibles ou existants uniquement dans un pays et si ce produit répond à un besoin important pour un autre pays, ce dernier se retrouve en situation de dépendance insupportable. Le pays dépendant perd en souveraineté, sa marge de manœuvre devient limitée puisqu'il ne peut se permettre d'exprimer de grands désaccords avec son fournisseur au risque de ne plus être approvisionné en cette ressource stratégique.

La dépendance doit donc être considérée avant tout comme un risque, le fait d'être dépendant n'est pas une fin en soi, la dépendance évolue en fonction du temps et des changements dans l'environnement étudié. Comme le risque qui est intrinsèquement neutre, la dépendance n'est ni bonne, ni mauvaise elle peut représenter une menace ou une opportunité. C'est la raison pour laquelle il est important d'évaluer ce risque. Dans le cas de l'étude de la dépendance d'un pays, l'évaluation du risque passe par une identification des secteurs où le pays est potentiellement dépendant, par l'analyse des origines de cette dépendance et par la perte de souveraineté associée.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Le tableau de bord

Le tableau de bord comme outil de gestion dans les organisations est formalisé dans les années 1950 par le centre de recherches et d'études des chefs d'entreprise³². L'utilisation du tableau de bord dans les entreprises pour mesurer la performance passe par des aspects financiers. Les indicateurs financiers permettent d'avoir une vision de la performance de l'organisation par la performance financière. Cette grille de lecture limitée aux aspects financiers amène les limites de ce modèle.

Les tableaux de bord ont évolué au fil des années dont le changement majeur sera l'apparition en 1992 du concept de tableaux de bord prospectifs (Balanced Scorecard) de Robert S. Kaplan et David P. Norton. Le but est alors de traduire la stratégie en actions, de la communiquer à l'ensemble de l'organisation et d'appuyer un nouveau système de management³³.

Le principe d'un tableau de bord est de rassembler un certain nombre d'indicateurs afin qu'il soit un outil de gestion et de pilotage de l'organisation³⁴. Selon Fernandez (2005)³⁵, le tableau de bord permet de réduire l'incertitude, de stabiliser l'information, de faciliter la communication au sein d'un groupe, de dynamiser la réflexion en affichant des indicateurs sur la situation et en suggérant des éléments de réflexion, et enfin de maîtriser les risques, la prise de décision étant une prise de risque. Le tableau de bord permet d'offrir une vision stable et structurée de son environnement et donc une meilleure appréciation du risque lié à la décision.

Pour illustrer ce concept, le tableau de bord d'une voiture permet de visualiser, entre autres, la vitesse du véhicule, le nombre de tours minute du moteur, le nombre de kilomètres parcourus et le niveau de carburant. L'utilisateur adapte son allure en fonction des événements rencontrés sur la route, change de rapport, prend la décision de commencer un trajet ou de s'approvisionner en carburant. Cet échantillonnage de décisions prises lors de la conduite, appuyées sur un ou plusieurs indicateurs du tableau de bord du véhicule, illustre qu'il s'agit d'un outil d'aide à la décision dans un environnement complexe.

³² Pezet, « The history of the french tableau de bord (1885–1975) ».

³³ Kaplan et Norton, *The Balanced Scorecard: Translating Strategy into Action*.

³⁴ Epstein et Manzoni, « Implementing corporate strategy ».

³⁵ Fernandez, *L'essentiel du tableau de bord*.

Le tableau de bord présenté dans cet ouvrage a pour objectif de connaître l'état de dépendance d'un pays et en aucun cas de proposer une stratégie. Le modèle proposé se limitera donc aux aspects traditionnels du tableau de bord classique, un ensemble d'indicateurs permettant d'obtenir une vision stable de l'environnement.

2. Méthode

La construction d'un tableau de bord s'appuie sur une méthode. Il faut déterminer les axes de progrès recherchés ainsi que les points d'interventions afin de déterminer des objectifs. À partir de ces objectifs, il faut choisir et construire les indicateurs puis les agencer dans un tableau de bord qui apportera des informations sur l'état de l'environnement. Cette méthode choisie est issue d'une adaptation de la méthode Gimsi® décrite par Alain Fernandez dans « L'essentiel du tableau de bord »³⁶. Cette méthode, utilisée pour les entreprises de petite structure, est adaptée pour le cas étudié. Suivre cette méthode nécessite de construire des indicateurs en fonction de la grille de lecture de l'environnement choisi et de ne pas subir un prisme imposé par des indicateurs existants.

Sélectionner les axes de progrès

Le cadre de recherche de l'École de Guerre Économique sur ce sujet de la dépendance des pays précédemment décrit, amène pour axe de progrès principal l'intérêt porté par l'État à la dépendance du pays.

Déterminer les axes d'intervention

Le choix des différents axes d'interventions s'est fondé sur la théorie de la motivation d'Abraham Maslow et sa pyramide des besoins. En effet, le pays ne peut pas être dépendant d'une chose dont il n'a pas besoin. Dans la volonté d'adapter cette théorie aux organisations et aux pays, trois axes ont été identifiés. Il s'agit des trois premiers niveaux de la pyramide, à savoir les besoins de survie, de sécurité et d'appartenance. Les autres niveaux ne seront pas abordés, car le cadre imposé les trois premiers niveaux laisse un potentiel d'étude de la dépendance assez complet. La théorie de la motivation est utilisée seulement pour identifier les besoins et par la suite les dépendances associées.

Le premier axe concerne les besoins de survie d'un pays. Il faut donc prendre en compte les ressources nécessaires à la survie de la population et à l'organisation étatique. En d'autres

³⁶ Fernandez.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

termes, ce premier axe s'intéresse à la fourniture de la nourriture, à l'eau et à l'énergie indispensables à la population ainsi que les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'économie et de l'État.

Le cyberspace peut être largement inclu dans cet axe. L'espace, même numérique, appartient au pays. D'autre part, le besoin en communication d'un pays est vital. De tout temps, il existe des systèmes de communication au sein d'un pays, du simple messenger en passant par les réseaux de télécommunication jusqu'à internet. Chaque époque trouvera un moyen de communication associé à une méthode pour s'assurer de la confidentialité de l'information comme les lettres cachetées ou les codes. Aujourd'hui, le cyberspace et internet offre des moyens de communication passant par des satellites et des câbles sous-marins avec la terre entière. La maîtrise de l'information qui circule passe aussi par la maîtrise des infrastructures de stockage, de transport et de sécurisation de cette information. L'information pouvant être stratégique pour la survie d'un pays, les besoins liés au cyberspace ont par conséquent été naturellement placés dans ce premier axe.

Le second axe concerne les besoins de protéger le pays des menaces et des dangers. La protection de la santé de la population, la sécurité du territoire, mais aussi la protection des menaces extérieures constituent cet axe. Nous pouvons l'étendre à la protection de l'environnement et à la maîtrise des risques naturels.

Le dernier axe concerne le besoin d'appartenance du pays et peut se traduire, par exemple, par sa présence dans les organisations internationales et les pouvoirs du pays dans ces organisations.

LA DÉPENDANCE DES PAYS



Figure 3 : Découpage des besoins d'un pays pour analyser la dépendance

Les autres niveaux de la pyramide de Maslow n'étant pas abordés, nous pouvons évoquer des axes de recherche sur le besoin d'estime qui pourrait se caractériser par la présence du pays dans les classements internationaux. La dépendance de cet axe pourrait être étudiée par rapport à l'organisme émettant ces classements et l'origine des grilles d'évaluation pour le classement (le pays produit-il des méthodes d'évaluations ?). Le besoin de s'épanouir sera ici une conséquence des précédents niveaux, n'étant pas ou peu dépendant, le pays montre sa capacité à résoudre ses problématiques et la mise en valeur de son potentiel.

Choisir les objectifs

Les objectifs induits par le sujet sont donc de trois ordres. Premièrement, l'évaluation de la dépendance du pays sur trois différents axes. Le second objectif est de savoir pour chaque axe si cette dépendance est évitable ou inévitable. Enfin, le dernier objectif est d'évaluer si cette dépendance implique une perte de souveraineté (supportable ou non supportable).

Choisir et construire les indicateurs

Afin de pouvoir analyser un secteur pour en évaluer la situation de dépendance et si possible identifier les parties prenantes à cette situation de dépendance ou de mainmise, il est important de définir des critères le plus objectivement possible.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Les choix se sont orientés de façon à élaborer un spectre large adaptable à toutes les situations. Six grands thèmes ont été identifiés :

Financier : le critère financier est central dans le principe d'indépendance. Il permet de s'approprier des connaissances, des moyens de production, des technologies, des ressources, etc. Néanmoins, il ne suffit pas à garantir la dépendance d'un secteur à lui seul, surtout pas sur le long terme. Dans une volonté d'indépendance d'un secteur, l'investissement financier de départ sera déterminant dans la réussite de ce projet et dans la perspective de durée. Ce critère peut aussi être néfaste dans le cas où, par exemple, un État est dépendant de l'argent d'une ressource. A l'image du Venezuela détenant une des réserves de pétrole les plus importantes au monde, mais qui demeure dépendant du cours du baril pour mener et financer sa politique intérieure, notamment sociale.

Humain : le facteur humain est également déterminant dans l'évaluation d'une situation de dépendance. Malgré le développement de l'intelligence artificielle et des automatisations dans de nombreuses industries, l'Homme reste à l'origine de tout et demeure la première ressource d'une capacité de production, avec la matière première. La détention des savoir-faire et de filières de formations qui favorisent la transmission de génération en génération sont primordiales et rendent un secteur autonome financièrement et pérenne. En France, le choix de développer le nucléaire a été encouragé dans les parcours universitaires avec le développement de filières de formations spécifiques. Ces dernières années, le choix du nucléaire a été remis en question dans l'hexagone et se traduit par un déficit en ressources et donc en savoir-faire dans ce domaine. Ce secteur, qui était un bel exemple de l'indépendance du pays au niveau de la production électrique, se trouve à ce jour mis en danger dans sa pérennité du fait de la ressource humaine défaillante.

Technologique : le troisième critère dépend en partie de l'Humain. Il s'agit de la politique mise en place autour des technologies. L'un des principaux facteurs est l'importance donnée aux services de Recherche & Développement (R&D). En effet, si la recherche est priorisée dans un secteur, il y a fort à parier que la structure sera plus facilement indépendante sur ce secteur, ou en fera un point de force et d'expertise. L'exemple d'Israël dans le domaine des start-ups va dans ce sens. Le pays est devenu une place mondiale dans le domaine de la recherche et du développement, permettant au pays de bénéficier des dernières technologies en avant-première dans de nombreux domaines. Le critère technologique est fortement lié au critère

LA DÉPENDANCE DES PAYS

humain, car l'un peut compenser l'autre et le compléter. Certains pays d'Asie ont fait le choix de ne pas mécaniser à outrance leur secteur agricole afin de maintenir un niveau d'emploi fort et limiter l'exode rural. Dans ce cas, les nouvelles technologies viennent améliorer la productivité en apportant des données supplémentaires à l'exploitation des terres et à la récolte des cultures. Enfin, ce critère est également en lien avec celui de la production.

Production : la production regroupe les éléments matériels et les capacités physiques à atteindre un niveau de dépendance. Celui-ci est lié aux critères humain et technologique qui se compensent ou se complètent au sein du critère de production. Il est important d'évaluer les capacités de production d'un secteur. Sont-elles récentes ou vétustes ? Sont-elles suffisantes ? Est-il possible ou nécessaire de les développer ? C'est au sein de ce critère que les matières premières seront traitées. Détenir des moyens de production sans la matière première est un facteur limitant pour l'indépendance d'un secteur. Le nombre de fournisseurs disponibles rentre également en compte, ainsi que la relation historique avec ce tiers. À l'inverse, la détention d'une ressource sans les capacités de production permettant de l'exploiter est un facteur de dépendance vis-à-vis d'autres « partenaires ». Par exemple, l'Azerbaïdjan dispose de ressources pétrolières importantes, mais n'a qu'une seule raffinerie dans le pays datant des années 70. Ainsi, l'État est indépendant à 90% en termes d'exploitation et d'usage du pétrole. En revanche, lors de la révision annuelle de la raffinerie et pour maintenir son bon fonctionnement, l'Azerbaïdjan doit importer sa consommation de pétrole raffiné pour toute la durée de l'opération. Avec des moyens de production plus importants et plus modernes, l'État pourrait certainement pallier ce besoin et améliorer sa production. Dans certains anciens pays colonisés, il existe des situations plus extrêmes encore avec des ressources que les États sont incapables de transformer eux-mêmes faute de moyens de production. L'Inde en est un exemple historique. Pendant la colonisation anglaise, le pays était le premier producteur de coton au monde mais était pourtant incapable de produire ses propres fibres textiles. Tout le coton ainsi récolté était prélevé par l'Angleterre où il était transformé puis revendu en Inde à des prix élevés.

Organisationnel/légal : le cadre légal ou organisationnel est primordial. Pour qu'un État sorte d'une dépendance dans un secteur, il faut une véritable volonté. Parmi les moyens à mettre en œuvre outre le financier et l'éducatif, un cadre légal et des structures étatiques font généralement partie du préambule au processus de sortie de la dépendance. En effet, une

LA DÉPENDANCE DES PAYS

législation favorable aide au développement de certaines activités. De même la création d'une organisation officielle permet d'aider une filière à s'organiser et à se structurer. Le jeu des subventions fait également partie intégrante de cette partie, car en mettant ce genre de levier en place, l'État crée un environnement propice au développement d'un secteur permettant ainsi la sortie d'une situation de dépendance. L'Inde, par exemple, a favorisé le secteur de l'informatique en investissant massivement au niveau des formations universitaires dans le domaine. L'État a choisi de favoriser un secteur qu'il a pensé d'avenir. Tout un cadre organisationnel et légal a été mis en place. La structure des facultés et la répartition des budgets ont été repensées pour atteindre cet objectif. En complément du cadre légal ou organisationnel, la politique extérieure peut avoir un impact sur la dépendance d'un secteur.

Diplomatique : le dernier secteur identifié est celui de la diplomatie. En effet, les relations passées ou présentes avec les autres nations peuvent avoir un impact sur l'indépendance d'un secteur pour un État. Il est important de prendre en compte la diplomatie au sens large. Un évènement sur la scène internationale lointaine peut tendre une relation entre deux nations qui ne partagent pas une position commune. Les évènements au Venezuela ont tendu la relation diplomatique entre Haïti et les États-Unis. Haïti est fortement dépendant de l'aide alimentaire des Américains. Aussi lorsque la crise politique est survenue dans l'État d'Amérique du Sud, Haïti et les États-Unis n'avaient pas la même position diplomatique. Les Américains ont fait pression sur les Haïtiens en jouant sur la dépendance humanitaire afin d'influencer leur avis.

Les relations entre les anciennes colonies et les empires coloniaux ont également un poids dans les relations internationales et donc possiblement dans certaines décisions stratégiques. Beaucoup d'anciennes nations soviétiques continuent à se fournir auprès des Russes pour leur armement alors qu'il y a une forte concurrence sur ce secteur. Il paraît plus diplomatiquement correct de maintenir et entretenir ce lien historique pour la bonne continuité des choses.

Le critère diplomatique permet de comprendre si la dépendance est choisie ou subie. Au sein des deux exemples cités précédemment, Haïti se trouve dans une situation de dépendance subie. Si elle ne se soumet pas diplomatiquement, alors sa situation de dépendance deviendra insupportable. Le pays n'a pas d'alternative à la pression américaine. Dans la situation des États soviétiques, la situation de dépendance vis-à-vis de l'équipement militaire est plutôt choisie, même si rien ne garantit l'absence de représailles dans le cas d'un approvisionnement

LA DÉPENDANCE DES PAYS

autre. En effet, maintenir cette relation de dépendance est ici un choix diplomatique même s'il est influencé par des liens historiques.

Au travers de ces six critères, il devient alors possible d'analyser de manière objective un secteur afin d'identifier les dépendances existantes et leurs raisons. Toutes les dépendances n'ont pas la même valeur. Elles peuvent être classées par ordre de priorité et suivant les qualificatifs associés (dépendance subie vs dépendance choisie). Les origines de la dépendance étudiée associées aux mécanismes sous-jacents permettront d'obtenir une grille de lecture pertinente. Le but est de pouvoir agir sur cette dépendance et de mettre en place un plan d'action permettant de corriger la situation le cas échéant.

Bâtir et maintenir le tableau de bord

Dans le cadre de l'étude, les secteurs alimentaire et militaire ont été choisis afin de développer la méthode de construction du tableau de bord.

L'alimentation

Dans le cas de l'alimentation, l'agriculture est un exemple particulièrement intéressant pour une première présentation du tableau de bord. Le secteur agricole est à l'origine de tous les procédés de transformation de l'industrie agro-alimentaire. L'agriculture répond en partie au besoin d'alimentation évoqué dans notre premier axe d'analyse issu de la pyramide de Maslow.

Critère « financier » :

L'origine principale du financement de l'agriculture provient, comme beaucoup d'autres secteurs, des bénéfices réalisés par la vente de la production. Le rapport du chiffre d'affaires (CA) lié à l'exportation sur le CA total permet de mesurer le pourcentage du CA dont dépend l'agriculture de ses exportations. Un second indicateur est nécessaire pour identifier si cette dépendance est supportable. En effet, si la majeure partie de la production est exportée vers un seul pays « client », le pays exportateur se trouvera donc en situation de dépendance vis-à-vis de son unique client qui sera donc en possession d'une arme d'envergure. Un changement de fournisseur effectué par le pays « client » aurait pour conséquence directe une perte financière pour le secteur du pays exportateur. Ce second indicateur doit prendre en compte la diversité des pays bénéficiant des produits exportés.

Critère « humain » :

Un des facteurs humains les plus importants dans l'agriculture est la main d'œuvre. En effet, le recrutement de personnel temporaire ou à plus long terme est difficile. On peut observer que l'exploitant fait intervenir de la main d'œuvre de l'étranger notamment pour des pics d'activités comme les vendanges dans le cas de l'agriculture viticole. Le recours à cette force ouvrière étrangère peut être perçu comme une forme de dépendance. Pour la plupart des salariés étrangers, la rémunération en France est souvent plus intéressante que dans leur pays d'origine, les offres d'emplois françaises sont donc bien souvent honorées. Cependant, le

LA DÉPENDANCE DES PAYS

risque zéro n'existe guère. En cas d'absence de main d'œuvre, l'exploitation viticole subirait de lourdes pertes, ce qui met en évidence la présence d'une situation de dépendance.

Un indicateur révélateur de cette dépendance est le nombre de travailleurs étrangers par rapport au nombre total de travailleurs.

Critère « technologique » :

L'évolution technologique et l'innovation sont présentes même dans un secteur comme l'agriculture. On peut noter les innovations liées aux technologies de l'information comme Internet ou l'intelligence artificielle qui apportent de nouvelles sources d'information et de décision dans les procédés de production. La dépendance est plus difficile à mesurer dans ce cas. La méthode à suivre, applicable aussi bien à l'agriculture qu'aux autres secteurs, consiste à identifier dans un premier temps les technologies utilisées dans le secteur étudié. Il convient ensuite de classer les technologies en fonction des origines de leurs fournisseurs. Enfin, cette étape mènera à une analyse fine du niveau de dépendance du secteur vis-à-vis des acteurs économiques étrangers. Le pourcentage de technologies utilisées et détenues par des acteurs économiques étrangers constitue un indicateur du tableau de bord.

Critère « production » :

La dépendance liée à la production dans le cas de l'agriculture peut être étudiée au travers des moyens matériels tels que les machines, mais aussi grâce aux terres nécessaires à la production. Pour les terres agricoles, un indicateur simple est le pourcentage de terres détenues par des entités étrangères. La diversité de rattachement étatique de ces entités constitue un indicateur permettant d'identifier une possible perte de souveraineté vis-à-vis d'un pays.

Critère « organisationnel/légal » :

Le pouvoir législatif peut devenir un critère de dépendance. Des traités internationaux peuvent imposer des règles au sein même de l'agriculture du pays, impliquant ainsi une véritable perte de souveraineté sur ce secteur.

Critère « diplomatique » :

LA DÉPENDANCE DES PAYS

La diplomatie a également un rôle important dans le secteur de l'agroalimentaire et particulièrement de l'agriculture. La première raison est financière, grâce aux institutions européennes, de nombreuses exploitations obtiennent des subventions pour soutenir leurs activités. Deuxièmement, l'agroalimentaire, et particulièrement le secteur du vin et du fromage, fait souvent les frais des mesures symboliques prises au niveau des droits de douanes pour les pays importateurs de produits français. Enfin l'agriculture et la gastronomie française sont des vitrines de notre pays.

Le secteur Agroalimentaire participe au rayonnement de la France à l'étranger et constitue un excellent moyen de créer ou d'entretenir un lien diplomatique.

Le cas de l'industrie de défense

Situé au deuxième niveau de la pyramide de Maslow, le besoin de sécurité est un besoin fondamental et complexe. Chaque pays cherche à stabiliser au mieux son environnement, notamment par la prévention des risques, afin de préparer efficacement un avenir protégé de tous types de menaces.

Le secteur militaire regroupe les outils indispensables à la protection des citoyens, à la sauvegarde du territoire, des institutions et des intérêts stratégiques de la nation. Le maintien d'une base industrielle et technologique de défense (BITD) au niveau national constitue un enjeu de souveraineté puisqu'il permet non seulement de développer des capacités indépendamment des autres pays, mais demeure également un vecteur d'influence puissant et reconnu sur la scène internationale.

Qu'est-ce qu'une BITD ?

La BITD peut être décomposée en 3 catégories classées selon leur importance opérationnelle pour les forces armées. La première correspond aux systèmes d'armes à impact potentiellement létal. Cette catégorie comprend les entreprises participant directement à la construction de l'équipement (production des systèmes, des sous-ensembles et des composants critiques), ainsi que les organismes de vérification technique. Le second domaine regroupe les produits stratégiques mais non létaux, le troisième couvre les autres produits tels que l'habillement ou l'alimentation.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Ce périmètre peut être élargi aux entreprises directement liées au ministère des Armées appelées « les primo-contractants », ainsi qu'à l'ensemble de leurs fournisseurs et de leurs sous-traitants.

Une analyse multidimensionnelle de la BITD pour un pays donné permettra d'établir le lien entre les objectifs politiques, les moyens économiques et les besoins opérationnels exprimés par les armées. La résolution d'une équation à plusieurs variables entre en jeu : l'Etat doit se donner les moyens de conserver et soutenir sa BITD nationale via une organisation productive de ses groupes industriels tout en protégeant ses intérêts stratégiques. En effet, les commandes liées au marché interne sont parfois insuffisantes et fluctuantes, ce qui oblige les entreprises à diversifier leurs activités, à créer des alliances ou à conclure des contrats d'exportation d'armement, tout en assurant l'objectif de survie.

Notre étude permettra de placer le curseur entre une autonomie stratégique garantie et une perte de souveraineté progressive voire effective à travers six critères : financier, humain, technologique, production, organisationnel et diplomatique.

Critère « financier » :

De manière générale, le budget accordé au secteur militaire (% PIB) rend compte du caractère prioritaire ou secondaire du secteur. Pour le premier critère, des indicateurs calculés à partir du chiffre d'affaires des principales entreprises de défense permettent d'analyser le taux de dépendance de l'entreprise par rapport au poids de la branche Défense face à ses activités civiles, ainsi que la dépendance vis-à-vis des contrats d'exportation qui est calculée via le rapport entre le chiffre d'affaires issu des exportations et celui provenant du marché national. Le suivi des taux de dépendance au fil des années permet de suivre l'évolution du tissu industriel de l'armement. Un troisième indicateur financier permet de mesurer la dépendance des entreprises de la BITD par rapport à l'État au travers de la part de capital détenu.

Critère « humain » :

Le facteur humain reste au cœur du système économique. Les ressources humaines et plus précisément les compétences intellectuelles et techniques que constituent le savoir-faire, sont des indicateurs permettant d'apprécier les ressources détenues au niveau national et nécessaires pour déjouer une situation de dépendance. L'évolution des effectifs au sein des

LA DÉPENDANCE DES PAYS

entreprises de la BITD et du ministère des Armées apportera les éléments nécessaires à l'évaluation de la dépendance du secteur militaire par rapport au critère « humain ».

Critère « technologique » :

L'analyse des investissements dans la recherche & développement permettent de comprendre la place accordée au secteur militaire par l'Etat. La course aux technologies de pointe est un enjeu stratégique de Défense : nécessité avérée de développer ses capacités industrielles de manière autonome vis-à-vis des investisseurs étrangers. Le budget accordé par l'Etat pour la R&D constitue un premier indicateur. Celui-ci est complété par 2 indicateurs de l'innovation technologique souvent utilisés : les dépenses de R&D des entreprises de Défense ainsi que leur volume de dépôts de brevets. Ce dernier indicateur est à nuancer puisque le secteur sensible que constitue la Défense pose le questionnement d'un arbitrage sur la protection de l'innovation entre le dépôt d'un brevet et le maintien du secret.

Critère « production » :

Evaluer les capacités de production des entreprises de la BITD est nécessaire pour déterminer le niveau de dépendance du secteur militaire autour de ce critère particulier. Le premier indicateur à analyser est la balance commerciale liée à l'industrie de défense. Les quantités et les types de matériels importés sont directement liés aux moyens de production dont dispose le pays étudié, le recours aux contrats d'importations visent principalement à combler des lacunes capacitaires. De plus, l'étude des processus d'externalisation permettent également de reconnaître les besoins critiques des armées pouvant être liés à une carence en compétences ou un niveau de disponibilité non satisfaisant.

Critère « organisationnel/légal » :

Si l'Etat souhaite créer un environnement propice au développement d'un secteur tout préservant son autonomie stratégique, il doit s'organiser de façon à conserver un pouvoir de décision à plusieurs échelons. L'existence d'une structure hiérarchisée est un premier indicateur permettant de réduire les conflits internes et d'harmoniser les ambitions gouvernementales et les stratégies des entreprises de la BITD. L'analyse des mécanismes de soutien financier et juridique de l'Etat au profit des entreprises de la BITD est incontournable.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

De plus, les politiques d'exportation d'armement constituent également un indicateur révélateur du niveau de dépendance du secteur militaire puisqu'elles traduisent le degré de liberté d'action de l'Etat face aux multiples acteurs occupant la scène internationale.

Critère « diplomatique » :

La diplomatie dans le secteur militaire révèle des relations d'interdépendance entre les Etats. Ces rapports évoluent dans le temps. Il est aujourd'hui nécessaire de différencier les alliés militaires historiques des nouveaux partenaires économiques. La guerre économique répond à de nouveaux enjeux stratégiques et dépasse cette vision ancienne et non adaptée au contexte économique moderne. La notion de « diplomatie de défense » définit le rôle du militaire et celui du politique. Selon le Manuel de la diplomatie, c'est la collaboration dans le domaine militaire qui sert le rapprochement politique, et non l'entretien d'une relation politique qui doit permettre de forger des alliances militaires. Le réseau diplomatique est un puissant vecteur d'influence utile aux entreprises de Défense. Les indicateurs de puissance économique et militaire permettent dans un premier temps de mesurer le poids du pays en question. De quels moyens de pression dispose-t-il pour agir de manière autonome ? Ses décisions sont-elles dictées par une entité supérieure ou des États étrangers plus puissants et historiquement alliés ? Toutes ces questions concourent à la définition du degré de dépendance du pays d'un point de vue exclusivement diplomatique.

III. Le cas de la France

Ce chapitre est destiné à une mise en pratique du modèle de tableau de bord présenté précédemment. Le tableau de bord permet d'avoir une vision de la dépendance d'un pays. Les secteurs présentés sont appliqués à la France.

1. L'alimentation

L'analyse du secteur³⁷³⁸

La pertinence des indicateurs, vus précédemment, peut-être vérifiée en analysant des secteurs « test ». Le secteur alimentaire, notamment à travers l'agriculture, est intéressant, puisqu'il s'agit d'un secteur où la France a déjà entrepris d'être autosuffisante à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. C'était une des priorités du Général de Gaulle, dès son accession à la présidence. Qu'en est-il aujourd'hui ? La France est-elle toujours dans une situation d'autosuffisance ? Comment s'annonce l'avenir du secteur agricole et de l'industrie agro-alimentaire sur le territoire français ? L'analyse du secteur à travers les critères définis devrait permettre de répondre à ces différentes questions et d'acquérir une vision claire de la situation du secteur alimentaire en France.

Le critère d'entrée pour cette analyse est le financier. En 2016, la France a produit 70,7 milliards d'euros. Cette valeur atteint 78,8 milliards d'euros si on prend en compte les services et les subventions sur les produits. Ce qui représente 3,5% du PIB, contre 7% en 1980. La globalité de l'industrie agroalimentaire française pèse 184 milliards d'euros dans son ensemble. Ce secteur, agricole et agroalimentaire, est en excédent commercial de 6,1 milliards d'euros en 2016. Même si ces données demeurent satisfaisantes, l'évolution de l'excédent commercial au cours des dernières années présente certaines fluctuations. En 2015, l'excédent commercial s'établissait à 9,5 milliards d'euros, puis à 5,7 milliards d'euros en 2017 et aux alentours de 6,6 milliards d'euros en 2018. Si le secteur influence positivement la

³⁷ AFP, « Une éclaircie en 2017 pour la Ferme France, mais un horizon toujours sombre »; Agricultures et Territoires - Chambres d'agriculture, « Informations économiques - Chambres d'agriculture France »; Pflimlin, « Dix chiffres clés sur l'agriculture française »; Sénat, « Endettement agricole de la France »; Ministère de l'économie et des finances, « L'agro-alimentaire | Semaine de l'industrie »; Daussin, « L'innovation dans les entreprises agroalimentaires »; Gratien, « Les 5 chiffres clés de l'industrie agroalimentaire en France »; ANIA, « Industrie agroalimentaire en France »; Mertz, « FRANCE. La régulation de la taille des exploitations agricoles : « le contrôle des structures » ».

³⁸ « Résultats économiques de l'agriculture - Résultats des exploitation 2013 »; « Résultats économiques de l'agriculture - endettement ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

balance commerciale française, il a tout de même tendance à pâlir ces dernières années. Les responsables désignés sont l'effondrement des prix du marché des céréales et les mauvaises récoltes des dernières années dues aux intempéries.

Une autre donnée importante au niveau financier est le taux d'endettement des exploitants. Si la création du Crédit Agricole a permis la rapide modernisation du secteur et la forte augmentation des productions, le poids de la dette dans une exploitation est actuellement trop souvent insupportable. En 2010, l'endettement moyen d'une exploitation était de 159 700€, ce chiffre évolue à 200 000€ avec les exploitations dirigées par un chef d'exploitation de moins de 40 ans. Les secteurs agricoles ne sont pas égaux non plus, puisque l'endettement moyen par exploitation dans les élevages porcins dépasse le seuil des 300 000€. Concernant les exploitations ayant une production brute standard supérieure à 250 000€, la moitié d'entre elles a un endettement supérieur à 300 000€. En 2013 le taux d'endettement moyen était de 41,4%. Là encore il existe des disparités selon les secteurs : les élevages porcins, de volailles, l'horticulture et le maraîchage culminent à plus de 60% de taux d'endettement, quand les secteurs de la viticulture ou des élevages de bovins à viande sont à un peu plus de 30%. En 2013, l'endettement moyen des exploitations est passé à 181 000€.

La situation financière du secteur est dans un équilibre précaire. Si les prêts permettent aux exploitations de s'équiper et d'investir, le poids qu'ils représentent sur le résultat rend la viabilité dans le long terme incertain. En effet le nombre d'exploitations ne cesse de baisser et la surface agricole utile nécessaire à la viabilité de l'entreprise ne cesse d'augmenter.

Clients						Fournisseurs					
Années	1993	2011	2012	2013	2014	Années	1993	2011	2012	2013	2014
UEBL	3,200	6,406	6,749	6,973	6,649	Espagne	2,300	5,321	5,934	6,307	6,153
Allemagne	5,000	6,901	6,916	6,878	6,590	Belgique	2,600	5,258	5,344	5,698	5,692
Royaume-Uni	2,700	4,949	5,494	5,650	5,257	Allemagne	1,500	5,161	5,549	5,600	5,505
Italie	4,000	5,676	5,426	5,461	5,239	Pays-Bas	3,000	5,598	5,712	5,809	5,460
Espagne	2,100	4,866	4,828	4,848	4,791	Italie	1,700	3,435	3,553	3,586	3,588
Pays-Bas	2,100	3,666	3,756	3,790	3,652	Royaume-Uni	1,400	2,428	2,209	2,334	2,439
Etats-Unis	0,900	2,397	2,725	2,792	2,917	Suisse		0,892	1,084	1,405	1,439
Algérie		2,003	1,389	1,694	1,652	Pologne		0,888	1,114	1,214	1,396
Chine		1,344	1,555	1,572	1,526	Brésil	0,800	1,459	1,543	1,244	1,228
Suisse	0,800	1,401	1,469	1,530	1,496	Etats-Unis	0,800	0,891	0,791	0,896	0,976

Figure 4 : Principaux clients et fournisseurs de la France en milliards d'euros (BusinessFrance)

L'aspect financier pèse directement sur l'humain. Un des chiffres les plus alarmants sur l'aspect humain de l'agriculture est le suicide d'un agriculteur tous les 2 jours en France. La raison principale évoquée concerne les conditions de vie précaires des chefs d'exploitations,

LA DÉPENDANCE DES PAYS

notamment en ce qui concerne les revenus. En 2016, la MSA (sécurité sociale des agriculteurs) a estimé que 30% des agriculteurs vivaient avec moins de 350€ par mois. Pourtant il y a une véritable volonté de maintenir et de poursuivre le développement du secteur agricole sur le territoire. En effet, il existe de nombreuses formations, allant du CAP au Master pour former des personnes aux divers métiers de l'agriculture. Il y a un attachement au monde paysan, d'ailleurs le Salon de l'agriculture est le premier Salon en France en termes de fréquentation. Il y a pourtant un manque certain de volonté de se confronter au métier, réputé généralement trop difficile et trop pénible. Une autre conséquence de la difficulté d'attirer de nouvelle personne est l'âge moyen des chefs d'exploitations qui augmente au fur et à mesure. Il est actuellement de plus de 51 ans et seuls 40% des agriculteurs connaissent un potentiel repreneur pour leurs exploitations. L'industrie agroalimentaire se porte mieux en termes d'emplois. En effet, c'est le premier secteur en France avec plus de 430 000 travailleurs. Il est prévu un renouvellement de 30 000 postes durant les cinq prochaines années.

La technologie est un support particulièrement développé au sein du secteur agroalimentaire. En premier lieu dans l'agriculture, la cabine d'un tracteur actuelle est totalement différente de celle des années 70. L'ensemble de la palette technologique est utilisé pour venir en aide aux agriculteurs, améliorer leur productivité, mais aussi leur permettre d'économiser au niveau des coûts de production en étant au plus juste sur l'usage des engrais, des herbicides ou de l'arrosage. De nombreux satellites sont en orbites pour apporter diverses informations, notamment météorologiques. Les engins agricoles sont géolocalisés afin de gérer au mieux leur usage. Des secteurs industriels et technologiques apportent leur soutien au secteur agricole, comme l'aérospatial, la géologie, les systèmes d'information, etc. Il existe de nombreuses études de R&D visant à développer les technologies utiles de demain. De même au niveau industriel, les usines bénéficient des dernières technologies afin de maîtriser les coûts tout au long de la chaîne de fabrication. Les tendances écologiques et responsables vont vers une diminution du gaspillage, y compris dans l'élaboration des produits. Ce qui améliore la rentabilité d'une chaîne de fabrication et sécurise donc une activité pour une entreprise. Entre 2012 et 2014, 69% des entreprises agroalimentaires ont innové. Il existe plusieurs types d'innovations : celles de produits, de procédés, d'organisation ou encore de marketing. Elles correspondent toutes à un domaine particulier, et peuvent avoir des origines dans d'autres

LA DÉPENDANCE DES PAYS

secteurs. Elles servent un seul intérêt, celui de rendre l'entreprise concernée, et finalement le secteur entier, plus performant pour faire face aux attaques extérieures.

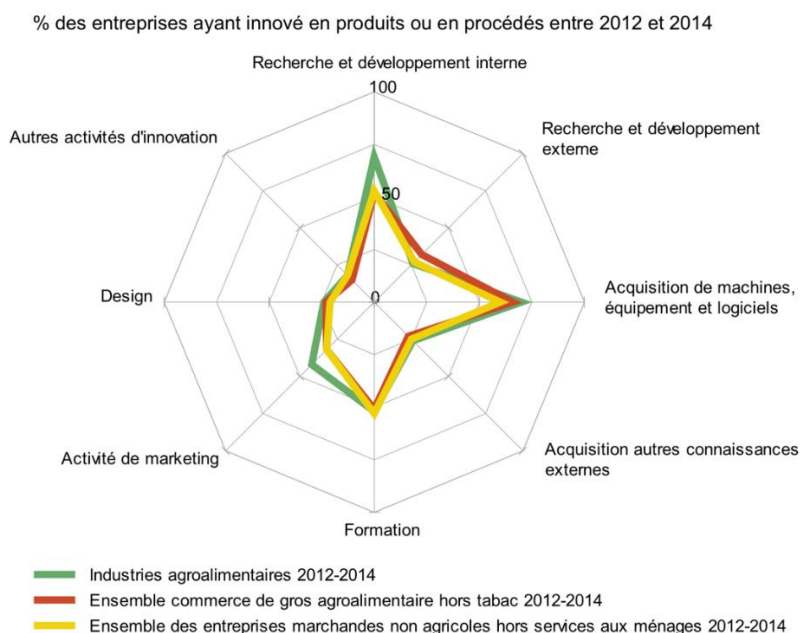


Figure 5 : Principales activités liées aux innovations de produits ou de procédés.

En termes de production l'état du secteur agroalimentaire en France suit la même tendance que les critères précédents. Si le niveau d'employabilité du secteur est plutôt bon, au vu des tendances actuelles de courbe du chômage, avec 4 491 créations d'emplois en 2017 pour le secteur. Le nombre d'exploitations agricoles ne cesse lui de baisser ces dernières années. En 2015, 474 000 exploitations étaient référencées sur le territoire contre plus d'un million à la fin des années 80. La chaîne de production est efficace, puisque 70% de la production agricole hexagonale, culture et élevage, sont transformés par l'industrie agroalimentaire française. Le secteur est composé à 98% de TPE et de PME, respectivement 77% et 21%. Les grands groupes concentrent à eux seuls 46% des emplois. Ils réalisent 54% du CA total du secteur et 65% du CA à l'export. Grâce aux bonnes capacités d'innovations, il a été mis sur le marché 2 205 nouveaux produits alimentaires en 2013. Par ailleurs, l'hexagone est le premier pays producteur de l'Union Européenne. En 2014, 373 milliards d'euros de produits agricoles bruts ont été produits au sein de l'UE. La France a contribué à hauteur de 18% de ce total, avec une production qui s'élevait à 67 milliards d'euros. Globalement au sein du secteur agroalimentaire, la partie agricole souffre particulièrement au niveau de l'humain et du fait du nombre d'exploitation. Néanmoins le niveau de production ne cesse de s'améliorer grâce au progrès technologique, une qualité des terres et un savoir-faire. Concernant l'industrie

LA DÉPENDANCE DES PAYS

agroalimentaire, la part belle en valeur absolue de la répartition des entreprises reste sur les petites structures. Toutefois la majeure partie du chiffre d'affaires est réalisée par des grandes entreprises.

Dès 1960, la France a utilisé un cadre légal pour accompagner le développement du secteur agroalimentaire. En 1962, il y a une volonté d'harmoniser les exploitations agricoles sur le territoire. L'objectif était de tendre vers un modèle d'exploitation idéale, de type familial et moderne. La taille est estimée entre 30 et 50 hectares. Ce qui devait permettre un revenu au moins équivalent au SMIC pour les agriculteurs. En complément, les SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) ont été créées. Leur mission consiste à « réorganiser les exploitations agricoles dans le cadre de la mise en place d'une agriculture plus productive ». Elles ont pour rôle de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, l'accès aux terres pour les « trop » petites installations et limiter les spéculations foncières. En 1980 est promulgué un volet foncier sur la loi d'orientation, qui permet aux départements de fixer des priorités en termes de structure agricole. Il s'agit du Schéma Directeur Départemental des Structures (SDDS). Ce schéma est discuté, lors de sa rédaction annuelle, entre l'administration et des représentants de la profession. Permettant ainsi de fournir une base légale des motivations pour les décisions prises dans le cadre du contrôle des structures. Le but étant, toujours, de limiter la possibilité de créer des exploitations trop petites ou, à l'inverse, d'agrandir exagérément des exploitations. Pour fixer cette taille minimum, la loi crée une Surface Minimum d'Installation (SMI). Elle est fixée par arrêté préfectoral au sein du SDDS. Elle est par exemple fixée à 25ha dans la Vienne pour la zone dite de plaine et de 34ha pour la zone défavorisée. Cette SMI conditionne l'accès à la Mutuelle Sociale agricole (MSA), qui permet d'obtenir le statut d'agriculteur. Pour se faire, l'exploitation doit avoir une surface d'au moins 0,5 SMI. En 1999, une nouvelle notion est intégrée à la loi : l'Unité de Référence (UR). Elle représente, généralement, 2 SMI. À la différence de cette dernière, elle tient compte du type de culture dans le calcul de rentabilité économique escomptée de l'exploitation. L'objectif étant toujours de poser un cadre légal pour s'assurer de la capacité des exploitations à faire face à l'environnement économique actuel. L'UR conditionne l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Ces informations sont définies localement au sein du SDDS. C'est la Commission Départementale d'Orientation agricole (CDOA) qui donnera un avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter. En parallèle de la loi d'orientation qui a évolué de 1960

LA DÉPENDANCE DES PAYS

à nos jours, il existe, depuis 1924, les chambres d'agriculture. Elles gèrent une partie de l'administration, enregistrement des entreprises, des identifications des animaux et elles ont surtout un rôle d'information et d'aide aux agriculteurs. C'est notamment grâce à cette action pédagogique que la France a pu retrouver son autosuffisance rapidement après la guerre. Les chambres sont aussi un organe consultatif, de représentation et professionnel des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics. En 2008, il a été créé la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt dont les missions sont d'acquérir des connaissances sociales et économiques sur les territoires ruraux et les populations qui y vivent et y travaillent, d'encadrer la formation académique agricole et de favoriser le développement rural. Fin 2018, la loi EGalim est promulguée, elle est directement issue des États Généraux de l'Alimentation qui ont eu lieu en 2017. Elle a pour but de rééquilibrer les relations commerciales entre les acteurs du secteur agroalimentaire, plus particulièrement entre producteurs/industriels et la grande distribution. Cette loi encadre également les pratiques en termes de production agricole et industrielle afin d'offrir une alimentation plus saine et durable aux consommateurs. L'État peut ponctuellement accompagner le secteur en débloquent des subventions exceptionnelles pour compenser les pertes dues à une catastrophe naturelle, des difficultés pour un industriel. Il y a un interventionnisme direct existant afin de permettre la préservation et la sauvegarde du secteur. Les appellations type Indication Géographique Protégée (IGP), Appellation d'Origine Protégée (AOP), etc. vont également dans ce sens. Grâce à cet outil, le savoir-faire et la production sont préservés et protégés par la loi.

L'État français n'est pas le seul à protéger le secteur agroalimentaire. L'Union Européenne participe grandement. Les appellations géographiques existent au niveau européen, afin de préserver et d'harmoniser les savoir-faire et les exceptions culturelles au sein de toute l'Europe. Le levier le plus important reste la Politique agricole Commune (PAC), entrée en vigueur le 30 juillet 1962, son premier objectif est un soutien du marché, des prix et des revenus agricoles. Cela protège en partie l'agriculture et l'industrie agroalimentaire par ricochet des producteurs extérieurs qui pourraient attaquer le marché européen avec des produits moins chers. Le budget global de la PAC est de plus de 55 milliards d'euros. La France en est le premier bénéficiaire avec un peu plus de 9 milliards d'euros reçus en 2018. En 2016, sans ces subventions, 60% des exploitations auraient eu un Résultat Courant Avant Impôts

LA DÉPENDANCE DES PAYS

(RCAI) négatif. Ce chiffre passe à 89% sur la seule catégorie des céréaliers. En 2016 89% des exploitations agricoles françaises ont bénéficié d'au moins une subvention. La valeur moyenne est de 32 100 euros d'aides. Malgré ces aides, 25% des exploitations avaient un RCAI encore négatif.

Le secteur agroalimentaire était une priorité d'indépendance de l'État à la sortie de la guerre et il l'est resté. Si dans l'après-guerre, l'autosuffisance alimentaire était visée, aujourd'hui les motivations sont plus complexes et multiples. La première motivation est financière, ce secteur est un des rares qui soit en excédent commercial et permette à la France de rééquilibrer modérément la balance commerciale. De plus, avec leur niveau d'endettement, les exploitations et les entreprises agroalimentaires génèrent des intérêts conséquents pour les banques et autres organismes de prêts. C'est également un secteur dynamique en termes d'innovation et de recherche et développement, ce qui est profitable à de nombreux autres secteurs également. L'industrie agroalimentaire est aussi un des rares secteurs qui crée de l'emploi. Ce qui est précieux dans notre économie où la lutte contre le chômage reste un enjeu majeur. Grâce à la position de leader européen, la France bénéficie d'un poids diplomatique supplémentaire. Les représentants français peuvent peser sur la scène européenne et internationale. En revanche, ce secteur vit tout de même sous perfusion.

De nombreuses exploitations agricoles seraient en dépôt de bilan sans les subventions. Les protectionnismes français et européen sur le secteur sont salvateurs pour la survie des agriculteurs. Il existe une véritable crise que l'État n'arrive pas à endiguer. Il y a de moins en moins d'exploitations, de plus en plus de crises alimentaires et de difficultés liées au climat et à l'environnement, une nécessité permanente d'augmenter la taille des exploitations pour qu'elles soient viables sans jamais pour autant être trop rentable du fait des investissements toujours plus importants. L'agroalimentaire en France reste un fer de lance et un point de force dans sa globalité, mais c'est un secteur qui est en grande difficulté à court terme et qui nécessitera encore de l'attention et une politique volontariste à son sujet si l'État ne souhaite pas devenir dépendant dans ce secteur.

Le tableau de bord

L'étude de cas d'un pays est naturellement éloignée du modèle de tableau de bord et des indicateurs standard définis précédemment. Pour conserver la pertinence de cette étude de

LA DÉPENDANCE DES PAYS

cas, les indicateurs ont été redéfinis selon les données trouvées et fournies par des instances officielles.

L'indépendance financière du secteur agricole en France métropolitaine en 2017 est de 67.94% et de 72.3% en 1988. La source de ces données est l'agreste³⁹ (le réseau d'information comptable agricole) et nous montre que la dépendance financière du secteur agricole en France est d'environ 30% depuis 30 ans.

Un indicateur qui pourrait montrer cette dépendance est le nombre de travailleurs étrangers par rapport au nombre de travailleurs total.

Les terres agricoles appartiennent à 61.3% à des sociétés privées plutôt qu'aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) qui possédaient 90% des terres il y a 10 ans et qui sont en charge de la régulation des transactions des terres agricoles⁴⁰. Cette grande part de terre qui n'est plus sous la régulation des Safer représente un plus grand risque d'accaparement des terres par des puissances étrangères. De plus, les Safer ne sont d'aucune utilité quand un investisseur chinois décide d'accaparer « seulement » 99% d'une terre, car la régulation ne s'applique pas dans ces cas-là.

L'évaluation de la dépendance peut être également appréhender en mesurant le poids des aides de l'État par rapport aux recettes générées. Le calcul de cet indicateur de sensibilité aux aides est obtenu en faisant le rapport entre le soutien total à l'agriculture, quelle qu'en soit la forme, et le montant des recettes de l'agriculture, les deux grandeurs étant exprimées en monnaie nationale.

Avec cette approche, il est possible de définir le seuil maximal de dépendance qui doit d'être inférieur à 45 % pour que les subventions demeurent supportables.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fait régulièrement état de l'ampleur des politiques de soutien de l'agriculture dans l'économie mondiale. Le tableau ci-dessous récapitule les différents niveaux de dépendance.

³⁹ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, « Agreste - Données en ligne ».

⁴⁰ Izard, *La France vendue à la découpe*.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Union européenne	Etats-Unis	Japon	Canada	Corée du sud	Australie	Suisse	Russie	Brésil
19	9	43	9	49	2	62	15	3

Figure 6 : Les soutiens à l'agriculture en 2015⁴¹

Au niveau réglementaire, la France cède une partie de son pouvoir à l'Union Européenne se rendant partiellement dépendante. Ce qui rejoint le point diplomatique compensant cette dépendance puisque la France est le deuxième pays, après l'Allemagne, à avoir le plus de sièges au parlement européen.

Ces indicateurs montrent que même si le niveau de dépendance de l'agriculture française augmente, il reste assez faible. Si on s'intéresse maintenant à la perte de souveraineté, cette dépendance est de moins en moins supportable, car les origines des investisseurs étrangers convergent vers quelques pays, majoritairement la Chine qui s'intéresse de plus en plus aux productions agricoles.

⁴¹ OCDE FIPECO, « Les dépenses publiques en faveur de l'agriculture ».

2. L'industrie de défense⁴²

En 2019, l'Etat français consacre 1,82% de son PIB au secteur Défense, ce qui représente un budget à hauteur de 35,9 Md€. Celui-ci occupe la 3^e position après le budget de l'Éducation et le service de la dette. Décliné à travers le nouveau projet de loi des finances, le budget des armées devrait passer à 50 milliards € d'ici 2025, et atteindre ainsi les 2% du PIB.

La première étape d'analyse du critère financier consiste à identifier les entreprises nationales de défense « phares » du pays étudié. Parmi le top 100 des entreprises de défense mondialement reconnues, la France est représentée au sein de 8 d'entre elles dont 4 européennes. L'analyse financière des 4 entreprises de nationalité française à travers les principaux indicateurs économiques permettra de construire la première brique de notre tableau de bord.

Entreprise	Classement SIPRI ⁴³ 2017	Société cotée	Chiffre d'affaires 2018 (M€)	Croissance réelle sur un an (%)	Actionnaires français dont l'État (% CA)	Poids branche Défense (% CA)	Part marché national (% CA)	Part export (% CA)
Thales	8 ^e	Oui	15 855	+4,1%	52% dont 26% à l'État	51%	25%	75%
Naval Group	12 ^e	Non	3 608	+13%	98% dont 62% à l'État	95%	69%	31%

⁴² Serfati, *L'industrie française de défense*; Serfati; Ministère des armées, *Projet de loi de programmation militaire 2019/2025*; Ministère des armées, « *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017* »; Ministère de l'europe et des affaires étrangères, « *Exportations d'armement* »; La cour des comptes, « *Les faiblesses de l'Etat actionnaire d'entreprises industrielles de défense* »; Legifrance, *Arrêté du 27 juin 2012 relatif à la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une autorisation préalable d'exportation et des produits liés à la défense soumis à une autorisation préalable de transfert*; Nations Unies, *Traité sur le commerce des armes*; Journal officiel de l'FR 'Union européenne, *Position Commune 2008/944/PESC du conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires*; Ministère des armées, « *Le calepin des entreprises internationales de Défense 2018 est en ligne* »; Ministère des économies et des finances, « *Rapport d'activité 2017-2018 Agence des participations de l'État* »; SIPRI, « *Site internet de SIPRI* »; Thales, « *Site internet de Thales* »; Safran, « *Site internet de Safran* »; Dassault Aviation, « *Site internet de Dassault Aviation* »; Ministère des armées, « *Ecodef études* »; Cours des comptes, « *L'État actionnaire* ».

SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) est un institut international indépendant fondé en 1966 et spécialisé dans la recherche en sources ouvertes sur les conflits, les armements, leur contrôle et le désarmement. Chaque année, SIPRI publie le TOP 100 des groupes industriels producteurs d'armement.

⁴³ SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) est un institut international indépendant fondé en 1966 et spécialisé dans la recherche en sources ouvertes sur les conflits, les armements, leur contrôle et le désarmement. Chaque année, SIPRI publie le TOP 100 des groupes industriels producteurs d'armement.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Safran	33 ^e	Oui	21 050	+10,4%	27% dont 11% à l'État	7%	16%	84%
Dassault Aviation	50 ^e	Oui	5 084	+4,3%	64%	49%	22%	78%

Naval group est le fournisseur exclusif de la Marine nationale, d'où l'importance du poids de sa branche Défense. Contrairement à Thales, Dassault Aviation et Safran qui sont des entreprises duales, Naval group rencontre des difficultés à diversifier son activité dans le secteur civil. Ces données se traduisent par une forte dépendance de Naval group à l'égard des activités militaires, elles-mêmes soumises aux fluctuations des coupes budgétaires. Afin de réduire son taux de dépendance, l'entreprise cherche à conquérir davantage de contrats d'exportation. Un accord a été signé avec le gouvernement australien pour la fourniture de 12 sous-marins conventionnels. L'importance de ce contrat ne doit pas absorber la totalité du chiffre d'affaires lié aux exportations si le groupe souhaite préserver son indépendance financière vis-à-vis d'un pays étranger.

Les parts des exportations de Thales, Safran et Dassault Aviation sont largement majoritaires par rapport au marché national. Les contrats d'exportation apportent des avantages économiques considérables à l'Etat français : un coût unitaire moins élevé, une réduction des coûts de fonctionnement de la chaîne de production, un maintien en condition opérationnelle (MCO) optimisé.

Les champions nationaux français se portent financièrement en bonne santé comme en témoigne leurs croissances positives sur une année. A l'exception de Naval group (ex-DCNS), l'Etat demeure minoritaire au sein du capital et a tendance à suivre une politique de désengagement progressif. La dilution des parts de l'Etat français au sein du groupe Safran est révélatrice. En 2013, l'Etat cède 7,82% de Safran, puis continue en 2014 en réservant son offre aux salariés, les cessions se poursuivent à hauteur de 6,6% en 2015, puis 1,39% en 2016. L'une des recommandations de la Cour des Comptes est de « limiter les interventions en capital au strict nécessaire, en redimensionnant le portefeuille pour mieux l'adapter aux objectifs poursuivis. La Cour propose de choisir entre une réduction des taux de participation sans diminution de l'influence et des droits de gouvernance, et un resserrement significatif du périmètre de l'Etat actionnaire ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

La présence de l'Etat au capital de l'entreprise est déterminante, qu'elle soit directe ou indirecte. Naval Group, Safran et Thales font partie des 81 entités relevant du périmètre de l'Agence des participations financières de l'Etat (APE) et représentent 15,6% de la capitalisation boursière du portefeuille de l'Etat. En effet, les grands groupes industriels de défense sont reliés par un maillage serré des liens capitalistiques. A titre d'exemple, Dassault Aviation détient près de 25% du capital de Thales et Thales couvre 35% du capital de Naval group. Le schéma présenté ci-dessous illustre la complexité de ces liens.

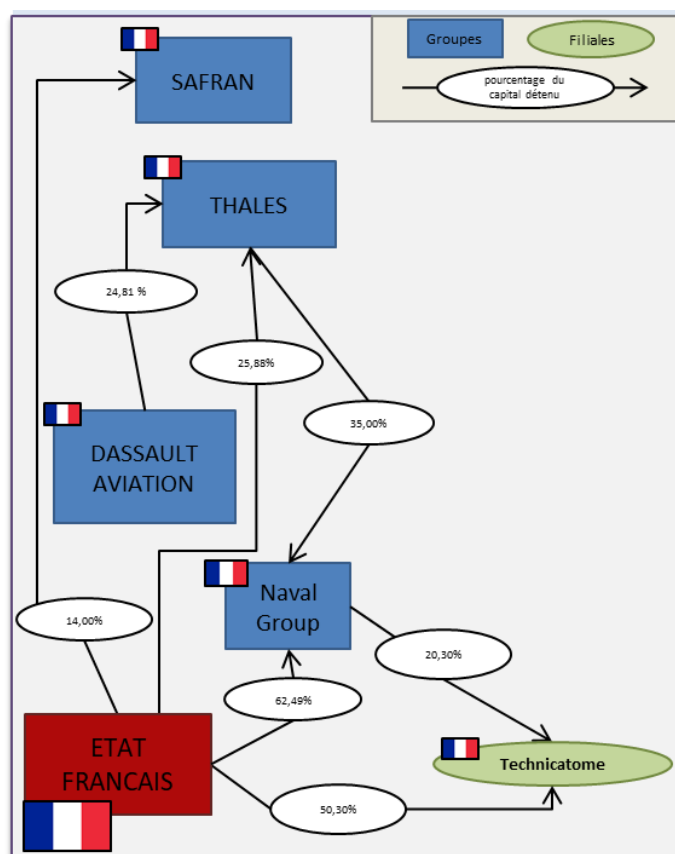


Figure 7 : Cartographie synthétique des liens capitalistiques entre grands groupes de défense européens (DGA/DS/S2IE – Mai 2017)

En dépit de la cession régulière de ses participations, la protection des intérêts français reste une priorité de l'Etat. Les grands groupes demeurent dépendants des commandes publiques et de leurs relations avec l'Etat français.

Critère « humain »

Les entreprises de la BITD française emploient plus de 200 000 citoyens français. Le secteur de l'armement rassemble à lui seul 13% des emplois industriels en France. Ces postes sont souvent très qualifiés donc peu délocalisables. A titre d'exemple, Safran a embauché 13 000

LA DÉPENDANCE DES PAYS

personnes en 2018 et a accueillis 6 000 jeunes en formation. Cependant, les pays émergents exigent de plus en plus systématiquement des transferts de compétences dès la négociation des contrats d'exportation afin de construire leur propre BITD nationale. Ce processus aura pour effet une perte progressive de certaines compétences initialement détenues sur le sol français. Du côté du ministère des Armées, une baisse significative de ses effectifs, militaires et civils, a été relevée durant ces dernières années. La Loi de programmation militaire 2014-2019 prévoyait la suppression de 34 000 emplois, la part des postes militaires supprimés étant plus importante que celle des postes civils.

Le ministère des Armées emploie aujourd'hui plus de 200 000 militaires et 60 000 civils. En 2010, les militaires étaient plus de 235 000 et les civils 70 000. La baisse des effectifs a engendré une augmentation des contrats d'externalisation. La délégation de certaines compétences initialement détenues au sein du ministère des Armées devait procurer à l'Etat des avantages économiques importants (3 Md€ à terme). Or, à ce jour, une des conséquences directes notables est la plus grande emprise des sociétés privées en lieu et place des services de l'Etat. Les armées peinent à fidéliser leurs personnels. De nombreuses mesures relatives à l'amélioration des conditions de vie des militaires et de leur famille ont été développées ces dernières années, notamment à travers la mise en place du Plan famille.

Critère « technologique »

Les investissements en R&D militaire représentent 12,7% du budget Défense en 2018, soit 4,675 Md€. Le ministère des Armées a prévu d'investir 1 Md€ chaque à partir de 2022 dans le domaine de l'innovation afin de maintenir un temps d'avance sur ses concurrents internationaux et de garantir à la France une supériorité technologique. Des programmes d'armement pilotés par l'Etat via la DGA permettent aux entreprises de défense de participer à la R&D militaire. Ces contrats donnent à l'Etat un pouvoir d'influence sur les orientations de la R&D de défense. La collaboration entre l'Etat français et les entreprises de défense assure le maintien d'un niveau technologique avantageux pour tous. En 2018, Safran consacre 7% de son chiffre d'affaires en R&D. Les dépenses de R&D autofinancées pour le groupe Thales s'élèvent à 879 M€ en 2018, soit 5,6% de son chiffre d'affaires. Naval group sanctuarise quant à lui seulement 2,3% de son CA. Les rapprochements entre groupes industriels permettent également d'optimiser la R&D.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Selon des études menées par l'Observatoire économique de Défense, 81% des entreprises de la BITD déclarent innover. Ce chiffre est bien au-dessus du taux des autres entreprises (hors BITD) qui stagne à 66%. Les entreprises de la BITD ont majoritairement opté pour la protection de l'innovation par le brevet. Elles sont 71% à avoir déposé au moins un brevet entre 2012 et 2014 dans le secteur militaire. L'indicateur des brevets est donc pertinent pour mesurer l'activité d'innovation de la BITD française.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Critère « production »

Depuis plusieurs décennies, la balance commerciale française de l'armement est très excédentaire, les exportations étant aujourd'hui quatre fois plus importantes que les importations. Avec près de 4% du marché mondial, la France se place en 3^e position dans le classement mondial des exportateurs d'armement.

PRINCIPAUX EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS D'ARMES MAJEURES, 2013-17			
Export-ateur	Part mondiale (%)	Import-ateur	Part mondiale (%)
1 États-Unis	34	1 Inde	12
2 Russie	22	2 Arabie saoudite	10
3 France	6,7	3 Égypte	4,5
4 Allemagne	5,8	4 EAU	4,4
5 Chine	5,7	5 Chine	4,0
6 Royaume-Uni	4,8	6 Australie	3,8
7 Espagne	2,9	7 Algérie	3,7
8 Israël	2,9	8 Irak	3,4
9 Italie	2,5	9 Pakistan	2,8
10 Pays-Bas	2,1	10 Indonésie	2,8

Figure 8: Principaux exportateurs et importateurs d'armes majeures de 2013 à 2017 (Source : SIPRI)

Le montant des importations de matériels de guerre et matériels assimilés au compte de l'Etat français s'élèvent à 2 Md€ en 2018 contre 2,2 Md€ en 2017. Ces données sont à lire avec précaution. En effet, même si la tendance globale est à la réduction, le ratio d'importations en provenance des Etats-Unis a quant à lui augmenter durant ces dernières années. En 2011, 15% des importations provenaient des Etats-Unis. Aujourd'hui ces chiffres s'élèvent à 32%, ce qui traduit une augmentation du niveau de dépendance du secteur militaire français vis-à-vis des Etats-Unis dans un contexte où la France se mobilise en faveur de la construction d'une Europe de la Défense.

Les fournisseurs de la BITD française sont répartis comme suit : 50% PME, 27% ETI, 14% microentreprises et 9% grandes entreprises. 88% de ces fournisseurs sont rattachés à un groupe français dont 46% à un groupe français multinational. Il existe près de 28 000 fournisseurs directs du ministère des Armées. Ces chiffres laissent apparaître une certaine autonomie stratégique de la France dans la production de matériels militaires et une volonté

LA DÉPENDANCE DES PAYS

de maîtriser les chaînes d’approvisionnement. Certains fournisseurs restent plus stratégiques que d’autres puisqu’ils alimentent plusieurs points de l’écosystème de la BITD.

Depuis la Loi de programmation militaire de 2003-2008, le recours à l’externalisation des capacités non disponibles au sein des forces armées s’est amplifié, notamment pour le soutien des militaires déployés en opération extérieure. Parmi les activités et les capacités externalisées, certaines ont été déléguées de manière consciente et volontaire. C’est le cas des activités liées au gardiennage des sites militaires, à l’entretien des locaux, à l’habillement ou encore aux prestations de restauration qui sont désormais assurées par le secteur privé. Le but étant de recentrer les activités des militaires dans leur cœur de métier. Cependant, la privatisation du gardiennage de certains sites stratégiques comme le site de Cherbourg abritant des sous-marins nucléaires, peut engendrer d’importantes inquiétudes lorsque le prestataire s’avère ne pas être à la hauteur des attentes du ministère des Armées. Outre ses activités de soutien externalisées sciemment au secteur privé qui reste néanmoins français, les lacunes capacitaires de l’armée française en acheminements stratégiques de fret placent l’Etat français en situation de dépendance vis-à-vis de la Russie. Et pour cause, les retards de production n’octroient que 41% des moyens de transports aériens stratégiques initialement prévus par le contrat opérationnel. Afin de pallier ce manque critique d’avions gros porteurs, 92% des moyens utilisés sont externalisés via 49 marchés. L’Antonov 124 (An 124) est un avion russe détenant les capacités de fret dit « hors gabarit ». La France dispose de cette capacité grâce aux marchés conclus au niveau de l’OTAN, qui a de son côté négocié avec les deux principales compagnies de droit allemand Ruslan SALIS⁴⁴ et Antonov SALIS, qui elles-mêmes s’appuient sur des compagnies russes. Le nombre d’échelons intermédiaires augmente les risques liés à la disponibilité du matériel. Le niveau de dépendance logistique des armées vis-à-vis des avions très gros porteurs est donc très élevé.

Critère « organisationnel/légal »

Face à la forte concurrence du marché international, les pratiques du fusions/acquisitions/coopérations sont de plus en plus courantes au niveau des entreprises de défense, plus particulièrement chez les pays les plus avancés. L’adoption de telles

⁴⁴ SALIS pour Strategic Airlift International Solution est un partenariat multinational entre pays ayant décidé d’acquérir en commun une capacité de transport aérien stratégique par l’intermédiaire d’avions gros porteurs (An 124) pour le fret dit « hors gabarit ».

LA DÉPENDANCE DES PAYS

stratégies permettent tout d'abord aux entreprises de réduire directement la concurrence à l'export que représentait chacun des membres avant la mise en place du partenariat, mais aussi de peser de manière plus significative sur la scène internationale.

Parmi les plus récentes, on distingue l'acquisition de Gemalto par Thales, celle de Zodiac Aerospace par Safran, alliance stratégique ayant propulsé l'industrie aéronautique française en premier plan de la scène internationale, et prochainement le rapprochement entre Naval group et l'italien Fincantieri. La dominance des groupes américains sur les appels d'offres internationaux amène l'Etat à soutenir des restructurations de taille. L'Etat français a mis place plusieurs outils lui procurant un pouvoir de décision à plusieurs niveaux et aux différentes étapes de ces processus de réorganisation. L'Etat souhaite en effet renforcer sa place dans l'économie des secteurs stratégiques qui compte celui de la défense. La protection de notre souveraineté constitue l'un des volets de la stratégie de l'Etat actionnaire, incarné par l'Agence des participations de l'Etat (APE). Créée en 2004 et placée sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances, l'APE est à l'origine du rapport de l'Etat actionnaire (REA) élaboré chaque année et transmis au Parlement. L'Etat détient notamment un pouvoir d'influence au sein des conseils d'administration en proposant une liste d'administrateurs qui sont dans un second temps élus en assemblée générale. C'est ainsi que des représentants de l'Etat occupent des places stratégiques au sein des conseils d'administration de Thales ou de Safran par exemple. 18,4% des droits de vote sont détenus par l'Etat au sein du groupe Safran contre 35,8% chez Thales.

Outre l'actionariat, l'Etat met en place des mécanismes juridiques qui garantissent la protection des activités stratégiques des entreprises en lien avec la souveraineté nationale.

Les fournisseurs de la Défense font partie intégrante de l'écosystème de la BITD. L'Etat a mis en place plusieurs mesures afin de soutenir les PME et les ETI de ce secteur stratégique. Après le Pacte Défense PME de 2013, une version rénovée a vu le jour : le Plan d'Action PME comporte 21 mesures destinées à accompagner les PME et ETI sur le marché international. Des prestations de conseil sont également offertes. Bpifrance Assurance Export propose une palette d'assurances et gère les garanties publiques pour le compte et au nom de l'Etat afin de soutenir les exportations et les investissements français à l'étranger. De plus, le ministère des Finances met à la disposition des entreprises du secteur de la Défense de nombreux outils financiers d'accompagnement à l'international. La procédure de « l'Article 90 » est ouverte

LA DÉPENDANCE DES PAYS

aux sociétés de droit français et bénéficie aux entreprises en absorbant le risque de la phase d'industrialisation effectuée en France. Les PME du secteur de la Défense peuvent ainsi recevoir des avances issues de financements publics permettant de couvrir les dépenses de cette phase particulièrement onéreuse d'une gamme de produits destinés à l'exportation.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Les exportations d'armement sont régies par plusieurs cadres réglementaires au niveau mondial, à l'échelle européenne puis déclinés par l'Etat français. La conception, la fabrication, le commerce, l'importation, le transit ou encore l'exportation des matériels de guerre ou matériels assimilés sont soumis à un contrôle rigoureux. Le principe de prohibition est appliqué à l'ensemble du secteur de la Défense. Une liste actualisée chaque année définit et classe les biens dont le transfert ou l'exportation nécessite une autorisation accordée sous forme de licences. Il s'agit de l'Arrêté du 27 juin 2012 relatif à la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une autorisation préalable d'exportation et des produits liés à la défense soumis à une autorisation préalable de transfert. La commission interministérielle pour l'étude des exportations des matériels de guerre (CIEEMG) fait partie intégrante du dispositif français et regroupe des représentants des ministères des affaires étrangères, des armées et de l'Economie. Présidée par le secrétaire général de la Défense et de la sécurité nationale, la commission émet un avis sur les dossiers d'exportations d'armement en prenant en compte les embargos décrétés par l'ONU et l'UE. Après consultation de cet avis, la décision est prise par le Premier ministre. Au niveau européen, la France adhère à la position commune 2008/944/PESC de l'UE du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies et d'équipements militaires. Elle adhère également à plusieurs traités, conventions ou autres instruments de coopérations.

Les pouvoirs publics français disposent d'un droit de regard évident sur les activités des entreprises liées au secteur militaire grâce à la mise en place de moyens de contrôle actionnarial et de mécanismes juridiques rigoureux. Cependant, les événements récents qui ont touché l'Iran montre que le périmètre d'action de la France reste limité et dépendant des sanctions instaurées par les Etats-Unis à l'égard des transactions avec l'Iran.

Critère « diplomatique »

La France est une puissance nucléaire, cette arme étant considérée comme la garantie de la souveraineté du pays. Son statut de membre permanent siégeant au Conseil de sécurité de l'ONU lui permet d'influencer les décisions prises au plus haut niveau mais lui attribue également de lourdes responsabilités internationales. La France s'investit aussi au sein de l'OTAN, de l'UE et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Avec au total 16 représentations auprès des instances multilatérales, la France consolide son autonomie de décision à travers ses différents leviers d'influence. Les relations économiques

LA DÉPENDANCE DES PAYS

avec des partenaires stratégiques tels que l'Inde ou des pays du Moyen-Orient, permettent d'étendre le périmètre d'influence de la France dans ces régions.

La France détient notamment un important réseau diplomatique comptant 160 ambassades implantées dans le monde au service des relations bilatérales. La détention d'une BITD nationale mondialement reconnue offre à l'Etat français un bras solidement armé. Développer une politique d'exportation est vitale pour la diplomatie française. L'exportation d'armement favorise l'interopérabilité des systèmes prêts à être déployés dans le cadre d'opérations conjointes. D'un point de vue diplomatique, l'Etat français se donne les moyens de conserver sa liberté d'appréciation, de décision et d'action.

Conclusion

La dépendance des pays est un projet de recherche large. Cet ouvrage a pour objet de poser les premières pierres. À travers des exemples, la notion de dépendance de plusieurs pays a été illustrée au fil du temps. Ce premier chapitre nous a amenés à présenter le cadre théorique qui a été utilisé pour définir la dépendance d'un pays. La dépendance est un risque pour les pays et leur État à perdre leur capacité décisionnelle et leur souveraineté. L'ouvrage propose alors une méthode pour analyser ces risques et un modèle de tableau de bord donant une nouvelle grille de lecture aux dirigeants.

Le dernier chapitre, quant à lui, a pour objet de s'intéresser plus particulièrement à la situation de la France et de son évolution sur les secteurs de l'agriculture et celui de l'industrie de défense. C'est deux exemples sont des secteurs possédant une forte symbolique pour le pays, mais dans lesquels la dépendance prend plus en plus de place. Cependant, seule une analyse complète déterminera le niveau de dépendance réelle de la France.

Pour compléter, ces recherches il sera nécessaire d'identifier les technologies dont dépendent chaque secteur. L'analyse des dépendances technologiques que possède un pays pourra donc faire l'objet d'un prochain ouvrage.

Bibliographie

AFP. « Une éclaircie en 2017 pour la Ferme France, mais un horizon toujours sombre ». *Terre-net* (blog). Consulté le 13 juin 2019. <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/la-ferme-france-une-eclaircie-en-2017-mais-un-horizon-toujours-sombre-202-135257.html>.

Agricultures et Territoires - Chambres d'agriculture. « Informations économiques - Chambres d'agriculture France », 10 avril 2019. <https://chambres-agriculture.fr/informations-economiques/>.

ANIA. « Industrie agroalimentaire en France ». ANIA. Consulté le 13 juin 2019. <https://www.ania.net/presentation-ania/nos-chiffres-cles>.

Bodin, Jean. *Les six livres de la République*, 1576.

Boniface, Pascal. *La puissance internationale*. Dunod., 1994.

Boutefeu, Benoît. « L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 6 Numéro 2 (1 septembre 2005). <https://doi.org/10.4000/vertigo.4446>.

Cardoso, Fernando Henrique. « Les États-Unis et la théorie de la dépendance ». *Revue Tiers Monde* 17, n° 68 (1976): 805-25. <https://doi.org/10.3406/tiers.1976.2671>.

Carré de Malberg, Raymond. *Contribution à la théorie générale de l'État*. CNRS Éditions., s. d.

Cervoni, Marie-Anne. « L'accroissement de la puissance énergétique du Brésil ». *Infoguerre* (blog), 10 juin 2010. <https://infoguerre.fr/2010/06/accroissement-puissance-energetique-bresil/>.

Collective du bioéthanol. « Au Brésil, l'éthanol est roi ! » Consulté le 18 mars 2019. <https://www.bioethanolcarburant.com/actualite/le-bresil-champion-du-monde-de-lethanol/>.

Connaissance des Énergies. « D'où vient le charbon importé en France ? » Connaissance des Énergies, août - 12:00 2014. <https://www.connaissancedesenergies.org/d-ou-vient-le-charbon-importe-en-france-140804>.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

———. « D'où vient le pétrole brut importé en France ? » *Connaissance des Énergies*, fév - 12:00 2012. <https://www.connaissancedesenergies.org/d-ou-vient-le-petrole-brut-importe-en-france-120209>.

———. « « Le gaz consommé en France vient principalement de Russie » ». *Connaissance des Énergies*, fév - 12:00 2012. <https://www.connaissancedesenergies.org/le-gaz-consomme-en-france-vient-principalement-de-russie-120222>.

« Convention de Vienne sur le droit des traités ». Consulté le 3 juin 2019. <https://textesdipannes.files.wordpress.com/2011/07/c-v-19691.pdf>.

Cours des comptes. « L'État actionnaire ». *Cours des comptes*. Consulté le 16 juin 2019. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/letat-actionnaire>.

Coveney, James. *International Organization Documents for Translation from French: The Commonwealth and International Library: Pergamon Oxford French Series*. Elsevier, 2014.

Dassault Aviation. « Site internet de Dassault Aviation ». Consulté le 16 juin 2019. <https://www.dassault-aviation.com/fr/>.

Daussin, Jeanne-Marie. « L'innovation dans les entreprises agroalimentaires ». Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, avril 2018.

Dormard, Serge. « Dépendance entre nations et importations françaises de matières premières ». *Revue d'économie politique* 90, n° 2 (1980): 125-51.

Dupire, Guy. « L'éthanol carburant au Brésil : réalité ou fantasme ? » *La Jaune et la Rouge* (blog), 5 juillet 2011. <https://www.lajauneetlarouge.com/lethanol-carburant-au-bresil-realite-ou-fantasme/>.

Emerson, Richard M. « Power-Dependence Relations ». *American Sociological Review* 27, n° 1 (1962): 31-41. <https://doi.org/10.2307/2089716>.

Encyclopædia Universalis. « Définition de indépendance ». Consulté le 3 juin 2019. <https://www.universalis.fr/dictionnaire/independance/>.

Epstein, Marc, et Jean-François Manzoni. « Implementing corporate strategy:: From Tableaux de Bord to balanced scorecards ». *European Management Journal* 16, n° 2 (1 avril 1998): 190-203. [https://doi.org/10.1016/S0263-2373\(97\)00087-X](https://doi.org/10.1016/S0263-2373(97)00087-X).

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Fernandez, Alain. *L'essentiel du tableau de bord*. Édition d'Organisations., 2005.

Gandia, Romain, et Elodie Gardet. « Sources de dépendance et stratégies pour innover. Une application aux studios de jeu vidéo français ». *Management Avenir* n° 56, n° 6 (31 décembre 2012): 75-93.

Georlette, René. « Quelques aspects de l'histoire des forêts françaises depuis la fin du moyen âge jusqu'à la promulgation de l'ordonnance de 1669 ». *Revue forestière française*, 1957.

Gratien, Florian. « Les 5 chiffres clés de l'industrie agroalimentaire en France ». *Geolink Expansion* (blog), 4 avril 2017. <https://www.geolink-expansion.com/actualites/les-5-chiffres-cles-de-l-industrie-agroalimentaire-en-france/>.

Harbulot, Christian. *L'art de la guerre économique*. VA press. Guerre de l'information, 2018.

———. *Manuel d'intelligence économique*. 2e édition. Paris: PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE - PUF, 2015.

———. *Sabordage : « Comment la France détruit sa puissance »*. Lormont: François Bourin, 2014.

———. *Techniques offensives et guerre économique*. Bailly: La Bourdonnaye, 2014.

Hassner, Pierre. « Intégration et coopération ou inégalité et dépendance? » *Revue française de science politique* 24, n° 6 (1974): 1249-67.

Izard, Laurent. *La France vendue à la découpe*. Édition du Toucan., 2019.

Journal officiel de l'FR 'Union européenne. Position Commune 2008/944/PESC du conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires (s. d.).

Kaplan, Robert S., et David P. Norton. *The Balanced Scorecard: Translating Strategy into Action*. Éditions d'Organisation., s. d.

La cour des comptes. « Les faiblesses de l'Etat actionnaire d'entreprises industrielles de défense ». Rapport public. Consulté le 16 juin 2019. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000231/index.shtml>.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Larousse, Éditions. « Définitions : dépendance - Dictionnaire de français Larousse ». Consulté le 3 juin 2019. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9pendance/23742>.

———. « Définitions : souveraineté - Dictionnaire de français Larousse ». Consulté le 3 juin 2019. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/souverainet%C3%A9/74000>.

Le Figaro. « Les sept chiffres à connaître sur l'agriculture française ». *FIGARO* (blog), 22 février 2019. <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2019/02/22/20002-20190222ARTFIG00005-les-sept-chiffres-a-connaître-sur-l-agriculture-française.php>.

Legifrance. Arrêté du 27 juin 2012 relatif à la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une autorisation préalable d'exportation et des produits liés à la défense soumis à une autorisation préalable de transfert (s. d.). Consulté le 16 juin 2019.

Lenay, Jean, et Jean Mathis. « Une méthode d'analyse de la dépendance extérieure d'un pays en développement ». *Revue Tiers Monde* 32, n° 127 (1991): 655-72. <https://doi.org/10.3406/tiers.1991.4658>.

Malléa, Patrick, Cécile Cridelich, et Bruno Charrat. « Dépendance évitable : le numérique, une opportunité de réduction des risques ». *Gerontologie et société* 35 / HS n° 1, n° 5 (18 septembre 2012): 109-17.

Mertz, Gwenaëlle. « FRANCE. La régulation de la taille des exploitations agricoles : « le contrôle des structures » ». Consulté le 13 juin 2019. https://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-138.html.

Ministère de la Transition écologique et solidaire. « La production d'électricité ». Ministère de la Transition écologique et solidaire. Consulté le 4 mars 2019. <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/production-deelectricite>.

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. « Agreste - Données en ligne ». Consulté le 14 juin 2019. https://stats.agriculture.gouv.fr/disar-web/disaron/SAAAR_1/detail.disar.

Ministère de l'économie et des finances. « L'agro-alimentaire | Semaine de l'industrie ». Consulté le 13 juin 2019. <https://www.semaine-industrie.gouv.fr/decouvrir-industrie/agro-alimentaire>.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Ministère de l'europe et des affaires étrangères. « Exportations d'armement : le rapport au Parlement 2019 ». Représentation permanente de la France auprès de la Conférence du Désarmement à Genève. Consulté le 16 juin 2019. <https://cd-geneve.delegfrance.org/Exportations-d-armement-le-rapport-au-Parlement-2019>.

Ministère des armées. « Annuaire statistique de la Défense ». Consulté le 16 juin 2019. <https://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/annuaire-statistique-de-la-defense>.

———. « Ecodef études ». Consulté le 16 juin 2019. <https://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/publications-ecodef/ecodef-etudes>.

———. « Le calepin des entreprises internationales de Défense 2018 est en ligne ». Consulté le 16 juin 2019. <https://www.defense.gouv.fr/dga/actualite/le-calepin-des-entreprises-internationales-de-defense-2018-est-en-ligne>.

———. Projet de loi de programmation militaire 2019/2025 (s. d.).

———. « Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017 ». Consulté le 16 juin 2019. <https://www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements-archives/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017>.

Ministère des économies et des finances. « Rapport d'activité 2017-2018 Agence des participations de l'État », s. d.

Ministères des armées. « Actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) 2014 - 2019 ». Consulté le 16 juin 2019. <https://www.defense.gouv.fr/portail/enjeux2/politique-de-defense/la-loi-de-programmation-militaire-lpm-2014-2019/actualisation-de-la-loi-de-programmation-militaire-lpm-2014-2019/lpm>.

Mitchell, John V., et David Rochefort. « L'autre face de la dépendance énergétique ». *Politique étrangère* Été, n° 2 (2006): 255-68.

Morin, Georges-André. « La continuité de la gestion des forêts françaises de l'ancien régime à nos jours, ou comment l'Etat a-t-il pris en compte le long terme ». *Revue française d'administration publique* n° 134, n° 2 (19 août 2010): 233-48.

Nations Unies. Traité sur le commerce des armes (s. d.).

LA DÉPENDANCE DES PAYS

OCDE FIPECO. « Les dépenses publiques en faveur de l'agriculture », 7 juillet 2017.

Orange Business Services. « L'Inde, la nouvelle superstar technologique ». Orange Business Services. Consulté le 25 mars 2019. <https://www.orange-business.com/fr/magazine/l-inde-la-nouvelle-superstar-technologique>.

Peixoto, Antonio Carlos. « La théorie de la dépendance: Bilan critique ». *Revue française de science politique* 27, n° 4/5 (1977): 601-29.

Pezet, Anne. « The history of the french tableau de bord (1885–1975): evidence from the archives ». *Accounting, Business & Financial History* 19, n° 2 (1 juillet 2009): 103-25. <https://doi.org/10.1080/09585200902969245>.

Pfeffer, Jeffrey. *Managing With Power: Politics and Influence in Organizations*. Reprint edition. Boston, Mass: Harvard Business Review Press, 1993.

Pfeffer, Jeffrey, et Gerald R. Salancik. *The External Control of Organizations: A Resource Dependence Perspective*. Stanford University Press, 2003.

Pflimlin, Edouard. « Dix chiffres clés sur l'agriculture française », 24 février 2018. https://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2018/02/24/dix-chiffres-cles-sur-l-agriculture-francaise_5261944_1656968.html.

PopulationData.net. « Inde - Fiche pays ». *PopulationData.net* (blog). Consulté le 25 mars 2019. <https://www.populationdata.net/pays/inde/>.

Reserve Bank of India. *The payment and settlement systems act (2007)*.

« Résultats économiques de l'agriculture - endettement ». Consulté le 13 juin 2019. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf12p062-065.pdf>.

« Résultats économiques de l'agriculture - Résultats des exploitation 2013 ». Consulté le 13 juin 2019. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf15p066-067.pdf>.

Safran. « Site internet de Safran ». Safran. Consulté le 16 juin 2019. <https://www.safran-group.com/fr>.

SCS. « Le Brésil : "Puissance Verte" ». *Infoguerre* (blog), 3 juin 2007. <https://infoguerre.fr/2007/06/bresil-puissance-verte/>.

LA DÉPENDANCE DES PAYS

Sénat. « Endettement agricole de la France ». Consulté le 13 juin 2019. <https://www.senat.fr/questions/base/1990/qSEQ901112382.html>.

Serfati, Claude. *L'industrie française de défense*. La Documentation française, 2014.

SIPRI. « Site internet de SIPRI ». Consulté le 16 juin 2019. <https://www.sipri.org/>.

Thales. « Site internet de Thales ». Consulté le 16 juin 2019. <https://www.thalesgroup.com/fr>.

TOTAL SA. « L'Histoire de l'énergie en France ». Planète Énergies. Consulté le 4 mars 2019. <https://www.planete-energies.com/fr/medias/sagas-des-energies/l-histoire-de-l-energie-en-france>.

Universalis, Encyclopædia. « Fronde ». Encyclopædia Universalis. Consulté le 25 mars 2019. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/fronde/>.

Vaslin, Jacques-Marie. « Les chênes français, le “trésor” de Colbert », 27 avril 2011. https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/04/27/les-chenes-francais-le-tresor-de-colbert_1512747_3232.html.